

# Révision du Plan Local d'Urbanisme

Synthèse de la concertation  
sur le diagnostic territorial



Quel urbanisme pour Paris ?

12 avril au 16 juillet 2021



<b>1. Un Plan Local d'Urbanisme « bioclimatique » pour Paris</b>	5
<b>2. Les précisions méthodologiques</b>	9
Précisions méthodologiques sur les contributions sur les registres	10
Précisions méthodologiques sur les interventions en réunion publique	10
Précisions méthodologiques sur l'analyse des contributions	10
Précisions sémantiques sur le vocabulaire utilisé pour la synthèse des contributions	10
Précisions méthodologiques sur les contributions sur <a href="http://idee.paris.fr">idee.paris.fr</a>	11
<b>3. Les participations recensées dans le cadre de la concertation sur le diagnostic</b>	13
<b>4. La synthèse qualitative des participations sur le formulaire disponible sur la plateforme <a href="http://idee.paris.fr">idee.paris.fr</a>, les registres et dans le cadre des réunions publiques</b>	17
<b>5. La synthèse des contributions par thématique</b>	21
Le résumé des contributions collectées (hors cahiers d'acteurs traités en partie 6)	22
Thématique Environnement, nature et santé	24
Thématique Logement et activité économique	30
Thématique Paysage urbain et patrimoine	34
Thématique Équipements, services et mobilités	38
Thématique Autres	43
<b>6. La synthèse des cahiers d'acteurs déposés sur <a href="http://idee.paris.fr">idee.paris.fr</a></b>	47
<b>7. Les suites données à la concertation</b>	57
<b>8. D'autres étapes de concertation après le diagnostic</b>	59

## LES ANNEXES

<b>I. Un Plan Local d'Urbanisme « bioclimatique » pour Paris</b>	61
I.I Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?	62
I.II L'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme « bioclimatique »	63
I.III Le diagnostic, 1 <sup>ère</sup> étape de la révision	64
<b>II. Une démarche ambitieuse de concertation sur le diagnostic</b>	67
II.I Pourquoi concerter ?	68
II.II Pes modalités d'information	69
II.III Les modalités de concertation réglementaire	76
II.IV Les modalités de concertation complémentaires	79
<b>III. Le récapitulatif des thématiques et sous-thématiques abordées par les participants sur le formulaire de contribution disponible sur la plateforme <a href="http://idee.paris.fr">idee.paris.fr</a>, les registres papiers et lors des réunions publiques</b>	87





**1**

**Un Plan Local  
d'Urbanisme  
« bioclimatique »  
pour Paris**





# 1 Un Plan Local d'Urbanisme « bioclimatique » pour Paris

Document stratégique pour Paris, **le Plan Local d'Urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement et règlemente toutes les constructions de la ville.**

Le précédent Plan Local d'Urbanisme (PLU), datant de 2006, prévoyait un « *projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020* » : l'échéance est désormais atteinte. Son évolution est aujourd'hui nécessaire pour actualiser les pièces qui le composent, prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitant.e.s en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

**En décembre 2020, le Conseil municipal a prescrit le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en approuvant les objectifs de la démarche et les modalités de concertation envisagées.**

Cette révision doit prendre en compte la dimension « *bioclimatique* » que la municipalité entend donner à ce document d'urbanisme et aller plus loin sur l'intégration des enjeux environnementaux.

*« Le caractère bioclimatique du futur Plan Local d'Urbanisme sera un des leviers majeurs de (l') action municipale et renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme (porté par la Municipalité) à travers l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. »* Extrait de la délibération 2021 DU 104 de décembre 2020.

**Le Plan Local d'Urbanisme est constitué de 5 pièces**, toutes modifiées dans le cadre de la procédure de révision engagée :

- **le rapport de présentation** dresse un état des lieux de la situation existante et les perspectives d'évolution ;
- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** décrit les grandes orientations d'urbanisme à long terme ;
- **les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** définissent les secteurs et quartiers présentant des enjeux spécifiques ;
- **le règlement** détaille les règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire ;
- **et les annexes.**

**Constituée de 4 temps forts, la révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté en janvier 2021 avec une première étape d'information du public.**

Dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de concertation qui s'est déroulée du 12 avril au 16 juillet 2021, les Parisien.ne.s et Francilien.ne.s ont pu prendre connaissance du diagnostic territorial, partager leur expérience et donner leur ressenti du territoire, sur la base de l'état des lieux proposé.

**4 thématiques d'étude ont été soumises au public** afin de disposer d'un état des lieux complet du territoire :

- **Logement et activité économique**
- **Équipements, services et mobilités**
- **Environnement, nature et santé**
- **Paysage urbain et patrimoine**

Une thématique Autres a également été soumise au public afin de prendre en compte les sujets qui n'entraient pas dans le cadre des 4 thématiques précitées.

## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION



Ce temps de concertation obligatoire est régi par l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme qui prescrit que la révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Parmi les modalités de concertation réglementaire, mises en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, il faut dénombrer :

- **une réunion publique** organisée dans chacun des 17 arrondissements et secteur parisiens ;
- **des registres** à disposition dans chacun des 17 arrondissements et secteur parisiens ;
- deux modalités de participation via la plateforme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) : **un formulaire de participation** pour tous (habitant, ou usager de Paris notamment) et **un cahier d'acteur** via un gabarit mis à disposition des personnes morales, ou d'associations.

Un dispositif de concertation complémentaire dit « élargi » a également été mis en œuvre pour renforcer le dispositif présent dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, le rendre ludique et inclusif, afin que tou.te.s les Parisien.ne.s puissent s'exprimer. Il comprenait :

- **une marche exploratoire dans chaque arrondissement parisien** organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris ;
- **des forums urbains et des ateliers de recueil des contributions** à destination des conseils de quartier ;
- **une démarche de sensibilisation à destination des enfants appelée « PLU des enfants »** organisée par le CAUE de Paris.

Lors de la prochaine étape de concertation sur le projet de ville en 2022, le public sera invité à formuler des propositions sur les grandes orientations du futur PLU bioclimatique parisien.

[Retrouvez le détail de la procédure de révision engagée et des modalités d'information et de concertation pour la phase de diagnostic en annexes.](#)





2

## Les précisions méthodologiques





## PRÉCISIONS SÉMANTIQUES SUR LE VOCABULAIRE UTILISÉ

La **participation totale** recouvre les propositions émises sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), les commentaires concernant ces propositions, les votes sur les propositions, les interventions (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique et les avis déposés sur les registres.

Les **contributions** sont les propositions émises sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), les commentaires concernant ces propositions, les interventions (à l'oral et dans le tchat) en réunion publique et les avis déposés sur les registres.

Ce qui distingue « la participation totale » et « les contributions » est la prise en compte des votes sur les propositions dans la participation totale.

### Précisions sur les contributions prises en compte

Certains acteurs n'ayant pas réussi à déposer leur contribution sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) les ont adressées par mail :

- 15 propositions faisant suite à des marches exploratoires ;
- 23 propositions issues des forums urbains ;
- 2 cahiers d'acteurs. Précisions méthodologiques

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LES AVIS SUR LES REGISTRES

Les mairies d'arrondissement ont transmis les contributions manuscrites présentes dans les registres. L'ensemble de ces contributions sur registres a été comptabilisé et analysé dans le cadre de cette synthèse.

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LES INTERVENTIONS EN RÉUNION PUBLIQUE

Compte tenu de la situation sanitaire, l'ensemble des réunions publiques a été organisé en

visioconférence dans les 17 arrondissements : la participation du public était donc possible dans le cadre d'une contribution orale (enregistrement de la réunion publique sur la plateforme numérique) ou écrite (dans le tchat). L'ensemble de ces contributions a été pris en compte dans le cadre de cette synthèse.

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR L'ANALYSE

L'analyse intègre les différents éléments méthodologiques ci-dessus et la synthèse des contributions et des votes permet de révéler :

- les thématiques globales qui mobilisent les Parisien.ne.s dans le cadre de cette étape de diagnostic ;
- la hiérarchisation des priorités des habitant.e.s pour améliorer la vie à Paris ;
- le nombre de votes indiqué est un élément d'appréciation sur l'engagement des Parisien.ne.s sur ces thématiques.

La qualification en thématiques et en sous-thématiques a permis de faciliter le traitement des contributions dans le cadre de leur analyse.

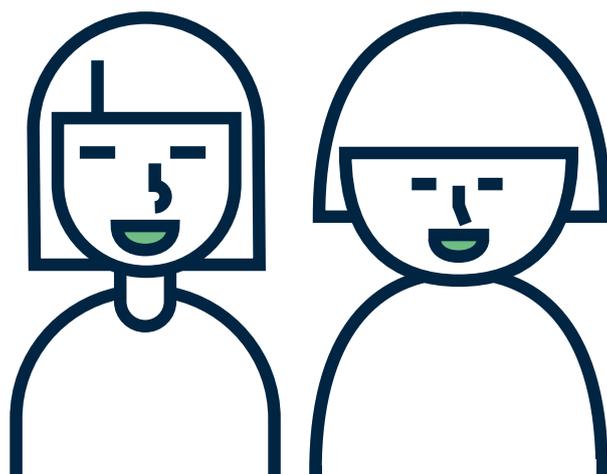
Il est à noter que seuls les noms des personnes publiques mentionnés dans les cahiers d'acteurs sont cités dans cette synthèse.

### L'origine des contributions citées ci-après est représentée par les pictogrammes suivants :

-  Contribution sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)
-  Contribution lors d'une réunion publique
-  Contribution suite à une marche exploratoire
-  Contribution suite à un forum urbain
-  Contribution sur un registre en mairie







**3**

**Les participations recensées  
dans le cadre de la concertation  
sur le diagnostic**





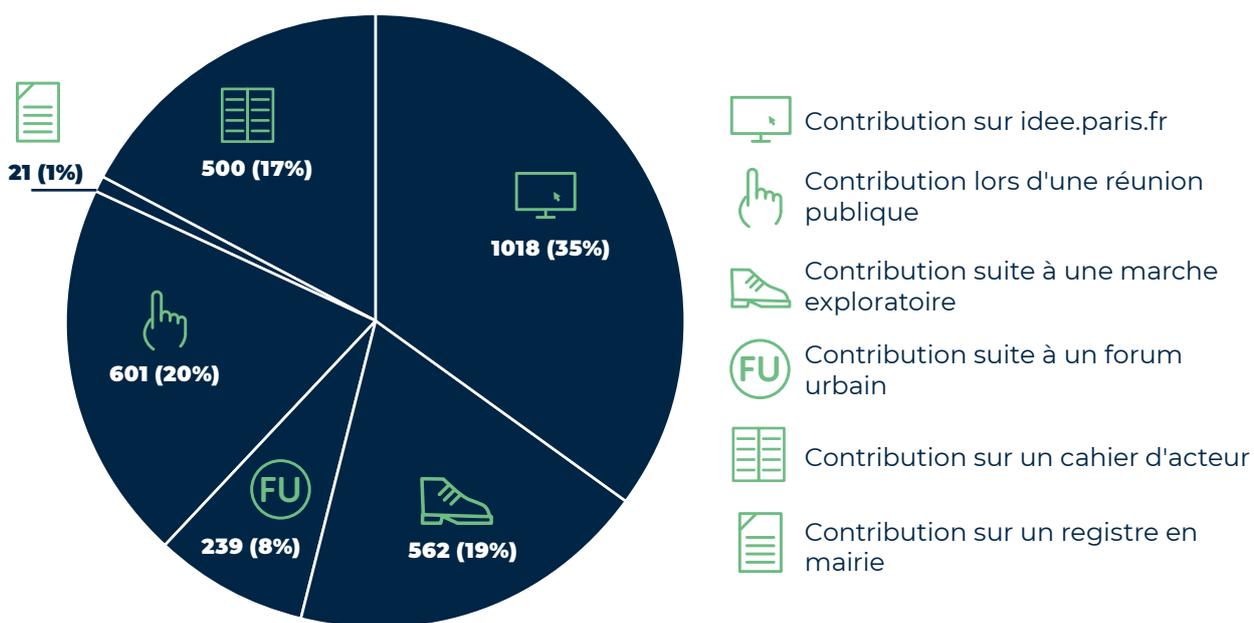
## 3 Les participations recensées dans le cadre de la concertation sur le diagnostic

6306 participations dont 2941 contributions (en incluant les cahiers d'acteurs) ont été enregistrées entre le 12 avril et le 16 juillet 2021.

Parmi celles-ci :

- **1018 contributions ont été déposées par des particuliers sur idee.paris.fr :**  
582 propositions et 436 commentaires y faisant référence.
  - **562 contributions font suite aux marches exploratoires :**  
525 propositions ont été déposées sur idee.paris.fr et 22 commentaires ont été formulés sur ces dernières, 15 propositions ont été reçues par mail.
  - **239 contributions font suite aux forums urbains :** 181 propositions ont été déposées sur idee.paris.fr et 35 commentaires ont été formulés sur ces dernières, 23 propositions ont été reçues par mail.
  - **601 interventions au total, ont été enregistrées dans le cadre des 17 réunions publiques :** 70 interventions orales et 531 interventions écrites dans le tchat.
  - **21 avis ont été émis sur les registres**  
en mairies d'arrondissement
- > **Soit un total de 2441 contributions dont la synthèse est traitée dans les parties 4 et 5 de ce document.**
- **500 contributions via les cahiers d'acteurs :**  
483 cahiers d'acteurs (481 ont été déposés sur idee.paris.fr et 2 ont été reçus par mail) donnant lieu à 17 commentaires. Parmi ceux-ci, seuls 38 contributeurs différents ont été identifiés.
- > **Soit un total de 2941 contributions.**
- > La synthèse de ces cahiers d'acteurs est traitée dans la partie 6 de ce document.
- **3365 votes ont été émis sur les propositions formulées sur la plateforme idee.paris.fr**
- > **Soit un total de 6036 participations (total des contributions et des votes) dont la synthèse est traitée dans les parties 4 et 5 de ce document.**

### NOMBRE DE CONTRIBUTIONS PAR MODALITÉ DE PARTICIPATION







**4**

**La synthèse qualitative  
des participations via  
le formulaire disponible sur  
la plateforme [idee.paris.fr](https://www.paris.fr/idee),  
les registres et dans le cadre  
des réunions publiques**





## 4 La synthèse qualitative des participations via le formulaire disponible sur la plateforme [idee.paris.fr](https://www.idée.paris.fr), les registres et dans le cadre des réunions publiques

Cette synthèse qualitative des participations résume la participation issue à la fois du formulaire de contribution disponible sur la plateforme [idee.paris.fr](https://www.idée.paris.fr) (recueillant également les contributions issues des forums urbains, des marches exploratoires et du PLU des enfants), des registres papiers présents dans les mairies d'arrondissement et enfin récoltée lors des réunions publiques, soit 5806 participations (hors cahiers d'acteurs) entre le 12 avril et le 16 juillet 2021.

*La synthèse des cahiers d'acteurs est proposée en partie 6.*

Voici, ci-après, en proportion, la répartition des **5806 participations** émises via le formulaire de contribution sur [idee.paris.fr](https://www.idée.paris.fr), via les registres papiers et enfin via les réunions publiques.

Les interventions en réunion publique, les avis sur les registres, les propositions sur la plateforme [idee.paris.fr](https://www.idée.paris.fr) (recueillant également les contributions issues des forums urbains, des marches exploratoires et du PLU des enfants), les votes et les commentaires sur [idee.paris.fr](https://www.idée.paris.fr) sont comptabilisés ici afin de faire état de la tendance des sujets de préoccupation des participants :

- **par thématique, en fonction du nombre de contributions** (les propositions émises sur [idee.paris.fr](https://www.idée.paris.fr), les commentaires concernant ces propositions, les interventions - à l'oral et dans le tchat - en réunion publique et les avis déposés sur les registres). Elles ne prennent pas en compte les votes sur les propositions.
- **par thématique, en fonction de la participation totale** (les propositions émises sur la plateforme [idee.paris.fr](https://www.idée.paris.fr), les commentaires concernant ces propositions, les interventions - à l'oral et dans le tchat - en réunion publique, les avis déposés sur les registres et les votes sur les propositions).

## PARTICIPATION TOTALE ET NOMBRE DE CONTRIBUTIONS PAR THÉMATIQUE



**La thématique « Environnement, nature et santé » a fait l'objet du plus grand nombre de contributions et de participations (environ la moitié de la participation).**

**Pour ce qui concerne le nombre de contributions (sans compter les votes),** les thématiques « Équipements, services et mobilités », « Logement et activité économique » et « Paysage urbain et patrimoine » donnent approximativement lieu au même nombre de contributions.

**Pour ce qui concerne la participation,** la thématique « Logement et activité économique » et la thématique « Paysage urbain et patrimoine » arrivent en seconde position. La thématique « Équipements, services et mobilités » donne lieu à un volume de participation légèrement inférieur.

Il faut relever que les propositions formulées dans le cadre de la thématique « Environnement, nature et santé » ont proportionnellement été plus plébiscitées que les autres thématiques.

**Il est à noter également qu'une grande part des contributions concerne des propositions d'actions à mettre en œuvre : dans leur formulation, elles ne dressent donc pas strictement un état des lieux du territoire. Néanmoins, elles permettent d'établir une tendance sur les sujets d'intérêt des Parisien.ne.s en 2021, reflétant ainsi le portrait du territoire, ses disparités et ses préoccupations.**



## LA LOCALISATION DES CONTRIBUTIONS

Le secteur et les arrondissements suivants ont organisé des forums urbains : Paris Centre, 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissement. **Au total, les forums urbains ont émis 239 contributions (sur les 2941 contributions enregistrées)** dont 53 n'ont pas été localisées dans un arrondissement, soit 1/4 d'entre elles.

**Parmi les 562 contributions issues des contributions de participants aux marches exploratoires (sur les 2941 contributions enregistrées), il faut noter la participation de tous les arrondissements sauf le 18<sup>e</sup>.** 38 contributions identifiées comme issues de

participants aux marches exploratoires n'ont pas été localisées en fonction d'un arrondissement, soit 7% de ces contributions.

**Les 21 contributions réalisées sur les registres en mairie** proviennent des mairies de Paris Centre, des 6<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

**Parmi les 601 interventions enregistrées dans le cadre des 17 réunions publiques,** il faut noter 70 interventions orales et 531 interventions écrites dans le tchat.

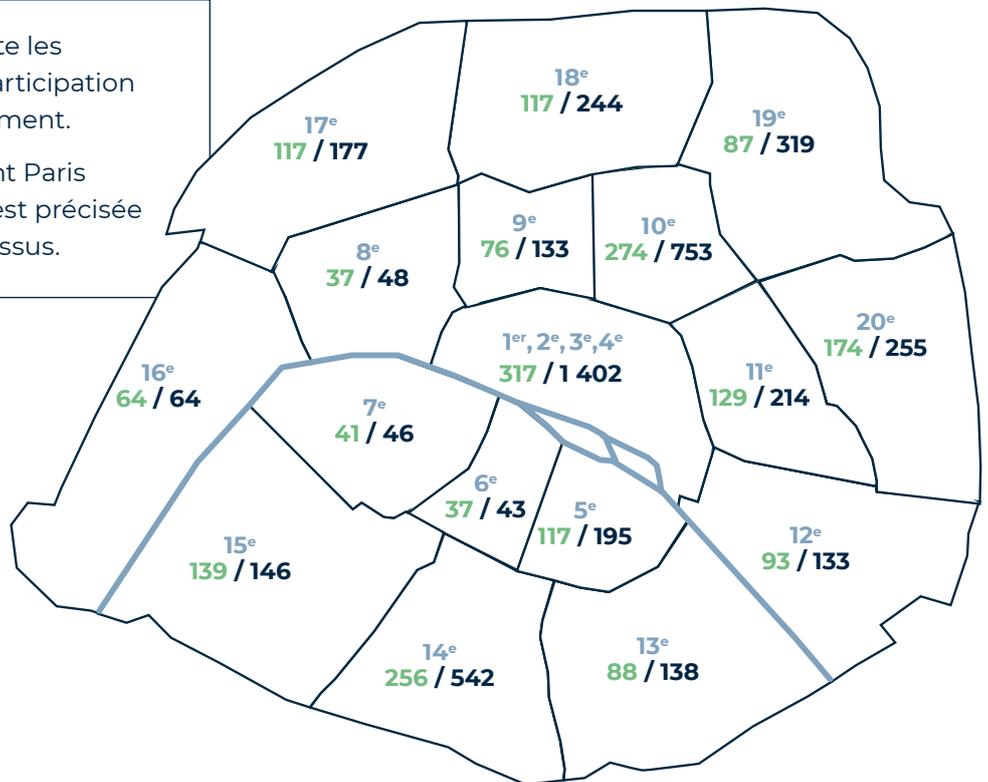
**La très grande majorité des 5806 participations a été localisée, certaines concernent toutefois Paris dans son ensemble :**

### LA LOCALISATION DES CONTRIBUTIONS ET DES PARTICIPATIONS

	Nombre contributions	Participation totale
Paris dans son ensemble	278	954
Total	2441	5806

Cette carte représente les contributions et la participation totale par arrondissement.

La participation visant Paris dans son ensemble est précisée dans le tableau ci-dessus.





**5**

**La synthèse des contributions  
par thématique**





## 5 La synthèse des contributions par thématique

Cette synthèse des contributions résume la participation *via* le formulaire de contribution disponible sur la plateforme [idee.paris.fr](https://www.paris.fr/idee) (recueillant également les contributions issues des forums urbains, des marches exploratoires et du PLU des enfants), sur les registres et dans le cadre des réunions publiques, soit 5806 participations entre le 12 avril et le 16 juillet 2021.

*La synthèse des 483 cahiers d'acteurs (incluant les 17 commentaires) est proposée en partie 6.*

L'ensemble des contributions émises durant la période de concertation a été analysé afin de réaliser cette synthèse. Les contributions présentées dans ce document sont celles les plus plébiscitées par thématique et sous-thématique. Le choix a également été fait de mettre en valeur certaines contributions de qualité dans le but d'illustrer les différents modes d'expression à disposition de tou.te.s les Parisien.ne.s, Francilien.n.es et usager.ère.s de Paris.

### LE RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS COLLECTÉES (hors cahiers d'acteurs traités en partie 6)

Dans le cadre de la concertation sur le diagnostic, la moitié des participants a montré son intérêt et ses attentes pour la thématique **Environnement, nature et santé** ce qui en fait le principal sujet des contributions recueillies entre le 12 avril et le 16 juillet 2021.

Leur principale préoccupation est la préservation de la biodiversité : les participants proposent des **sites à sanctuariser**, formulent des demandes plus larges de **création de corridors ou de sites préservés**. Ils font état de leur volonté d'une **amélioration de la qualité de vie à Paris**, citant diverses **nuisances**, en particulier sonores, que le Plan Local d'Urbanisme révisé pourrait prendre en compte. Ils se montrent également attentifs aux problématiques de **chaleur en ville** et à la nécessité d'adapter l'urbanisme parisien pour en limiter les impacts.

Par ailleurs, il faut retenir la volonté des participants de **végétaliser la ville**. Une centaine de **propositions de sites** a été émise ainsi que des demandes plus générales de **végétalisation**,

de **création d'espaces verts ou de plantations d'arbres** à réaliser à l'échelle du territoire. **L'augmentation du nombre d'espaces verts est vue comme un levier essentiel pour l'amélioration du cadre de vie**. De manière plus ponctuelle, ils souhaitent également **un meilleur partage de l'espace public**, en proposant quelques lieux ; des améliorations de la performance énergétique ou environnementale de la ville ; ou encore des piétonisations ; **le tout dans un objectif de confort et d'adaptation au changement climatique**.

**Trois thématiques ont donné lieu à un volume équivalent de participation : logement et activité économique, paysage urbain et patrimoine ainsi qu'équipements, services et mobilités.**

**Pour la thématique logement et activité économique**, la menace pesant sur les **commerces de proximité** et **l'artisanat** ainsi que le manque de mixité de certains commerces de quartier, liée notamment à « la mono-activité de certaines rues » ont été relevés par une centaine de participants.

Sur un autre volet, un peu moins d'une centaine d'autres participants a constaté **le manque d'accessibilité des logements ou des logements sociaux**, du fait notamment des prix

élevés de l'immobilier parisien et du manque de disponibilité.

Parmi les autres sujets qui ont donné lieu à une expression : **la qualité de l'habitat, les logements inoccupés** qu'ils mettent en perspective avec la difficulté de se loger, les **espaces extérieurs** pour lesquels se posent des questions sur la possibilité d'en créer, **la location Airbnb et sa régulation**.

**Pour la thématique paysage urbain et patrimoine**, les sujets relatifs à la **préservation du patrimoine parisien** sont ceux qui intéressent particulièrement les participants (plus de 200). Une grande partie d'entre eux demande à **respecter l'esthétique de la ville et à protéger son patrimoine**. Le patrimoine parisien apparaît comme constitué de **sites architecturaux** (Passage des Panoramas, 20 rue de Paradis...) mais également d'espaces verts (Impasse du Reil, couvent des Sœurs de l'Adoration...) à préserver.

Le souhait d'une **amélioration du cadre de vie** transparait également avec une centaine de demandes d'aménagements piétons, de créations **d'espaces verts** ou de modification de certains lieux parisiens.

Quelques autres sujets ont été abordés plus succinctement : la préservation de **lieux de respiration** dans la ville, la **propreté** avec des demandes d'intervention sur l'espace public, **le souhait de limiter les sols imperméables...**

**Pour la thématique équipements, services et mobilités**, la volonté d'un **meilleur partage de l'espace public** se traduit par des demandes d'aménagements ou d'aménagements piétons.

Sur un autre plan, plus d'une centaine de participants font **le constat de différents besoins ou lacunes en matière d'équipements publics**, relevant principalement certains déficits pour les équipements sportifs et culturels.

Les participants se sont également exprimés sur les questions de mobilité avec un intérêt marqué, traduit par des constats ou des demandes, sur le sujet des **vélos** (aménagement de pistes cyclables, création de parkings vélos...).

Plus ponctuellement, des demandes ou remarques ont été formulées sur les **véhicules motorisés** (accès, stationnement...) ainsi que sur

les **transports en commun** ou la **mobilité**, de manière plus générale.

**Parmi les autres contributions (environ 300)**, les participants ont formulé **des remarques particulières sur le Plan Local d'Urbanisme** (remarques générales sur le diagnostic, questions sur les ambitions de la Ville, sur le cadre réglementaire de la révision...) visant essentiellement à **mieux comprendre la démarche en cours**.

Des remarques ont également été formulées sur **les modalités de participation** mises en œuvre, à titre informatif ou pour émettre des avis favorables ou non au dispositif proposé.

Sur un autre volet, une cinquantaine de contributions issues du **PLU des enfants** a dressé des constats relevant les points forts et les points faibles de certains lieux en particulier au sein des quartiers.

**Il est à noter que plus d'une centaine de participants du 14<sup>e</sup> arrondissement ont formulé approximativement la même demande dans chacune des thématiques**. Elle porte sur « *l'obligation d'une démarche de co-conception citoyenne* » au sujet de la protection de l'hôpital de la Rochefoucauld.

**Via l'ensemble des contributions collectées, les Parisien.ne.s et Francilien.ne.s ont traduit leur volonté d'adapter la ville au changement climatique avec un souhait de préserver ou d'améliorer leur cadre de vie**, principalement grâce à la protection et à la création d'espaces verts ou de biodiversité ainsi qu'à l'adaptation des modes de vie. Ils souhaitent que l'urbanisme parisien prenne en considération ce changement (protection du patrimoine et des commerces de proximité, adaptation de l'habitat, meilleur partage de l'espace public, pistes cyclables, aménagements piétons, limitation des nuisances...).



## ENVIRONNEMENT, NATURE ET SANTÉ



idee.paris.fr



Marche



Registre



Réunion publique



Forum urbain

Pour la thématique Environnement, nature et santé, les sujets relatifs à la préservation de la biodiversité ont recueilli le plus grand nombre de participations (1178) mais également de contributions (241) suivis du sujet des nuisances.

	Nombre de contributions	Participation totale
<b>BIODIVERSITÉ</b>	<b>241</b>	<b>1178</b>
<b>NUISANCES</b>	<b>128</b>	<b>724</b>
<b>VÉGÉTALISATION / CRÉATION D'ESPACES VERTS</b>	<b>202</b>	<b>469</b>
<b>AMÉNAGEMENT</b>	<b>74</b>	<b>156</b>
<b>AUTRES</b>	<b>58</b>	<b>115</b>
<b>QUALITÉ DE VIE</b>	<b>61</b>	<b>94</b>
<b>LIEUX DE PARTAGE</b>	<b>17</b>	<b>45</b>
<b>POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE/CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>20</b>	<b>34</b>
<b>PIÉTONISATION/AMÉNAGEMENTS PIÉTONS</b>	<b>18</b>	<b>26</b>
<b>PROPRETÉ/SALUBRITÉ/MAINTENANCE</b>	<b>13</b>	<b>19</b>
<b>VOITURE</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

Les sous-thématiques présentées ci-dessous sont hiérarchisées sur la base de la participation totale.

### SOUS-THÈME DE LA BIODIVERSITÉ

(1178 participations)

La plupart des participations sur la thématique « Environnement, nature et santé » ont traduit une demande de protection de la biodiversité. 241 contributions (réunions publiques, registres, propositions et commentaires sur idee.paris.fr) ont été réalisées à ce sujet mais elles ont donné lieu à 1178 participations (en incluant les votes).

Plus de 200 contributions portent principalement sur des demandes de sanctuarisation de sites. Parmi celles-ci certaines ont été fortement plébiscitées :



#### idee.paris.fr

« Sanctuariser les zones urbaines vertes à Paris » (220 votes)

> 3 commentaires vont dans ce sens.



#### idee.paris.fr

« Sanctuarisons la Seine » (193 votes)

> 22 commentaires ont confirmé cette demande.

Presque une dizaine de contributions a également demandé la création de corridors ou de sites préservés de biodiversité dans la ville et notamment :



#### 6<sup>e</sup> arrondissement

« Biodiversité Boulevard du Montparnasse » (3 votes).

Une dizaine d'autres contributions a dressé un constat en matière de biodiversité pour des sites spécifiques, répertoriant des zones remarquables ou de mauvaises pratiques et notamment :



#### 12<sup>e</sup> arrondissement

« Bois de Vincennes : un réservoir de biodiversité » (1 vote).



#### 20<sup>e</sup> arrondissement

« Le parc paysager et sportif de Python Duvernois prévoit un nouveau bassin («mare») dédié notamment à la biodiversité (secteur Serpollet). »

Quelques interventions, dans le tchat de la réunion publique de Paris Centre, ont demandé à intégrer les animaux dans l'urbanisme parisien, notamment par la création d'aménagements spécifiques (en particulier pour les chiens) :



### Paris Centre

« ...qu'est-il prévu pour nos animaux ? Est-ce que des espaces dédiés comme les parcs canins (espaces dignes de ce nom) sont prévus ? En effet il n'existe rien de la sorte à Paris Centre. »

## SOUS-THÈME DES NUISANCES

(724 participations)

Second sujet de la thématique « Environnement, nature, santé » 128 propositions formulées portent sur les nuisances.

Ce sujet fait, en très grande majorité, l'objet de contributions sur les nuisances sonores (une centaine de contributions) dont la réduction est souhaitée par les participants :



### idee.paris.fr

« Des méduses sonores pour apaiser la rue de Paradis par la mesure objective du bruit » (230 votes) > 19 commentaires vont dans ce sens.



Une illustration d'une autre contribution allant dans ce sens.



### 15<sup>e</sup> arrondissement

« Éco quartier Boucicaut : bien aménagé avec végétation rafraîchissante. Mais quelqu'un a souligné quelques troubles du voisinage la nuit (bancs défaits)... »



### Paris Centre

« Le seul bruit urbain considéré est le bruit de la circulation. Or à Paris les bruits de voisinage, sont une source de nuisances bien plus importante dans certains quartiers et notamment à Paris Centre. Il est impératif de les prendre en considération. »

Plusieurs contributions demandent la réduction d'autres nuisances (lumineuses, électromagnétiques, climatiseurs...) ou les mettent en cause :



### idee.paris.fr

« Réduire la pollution lumineuse (remarque générale tous quartiers confondus) » (3 votes).



### 5<sup>e</sup> arrondissement

« Quid des pollutions électromagnétiques sans limites que la ville ne cesse de promouvoir ? Les antennes 4G/5G installées sans concertation avec les mairies d'arrondissement même au-dessus ou à proximité immédiate des crèches ou maternelles etc. ? »

Trois contributions demandent à prendre en compte les nuisances dans le Plan Local d'Urbanisme et notamment :



### idee.paris.fr

« Prendre en compte l'exposition aux nuisances dans le zonage » (5 votes) > 1 commentaire va dans ce sens.



## SOUS-THÈME DE LA VÉGÉTALISATION ET DE LA CRÉATION D'ESPACES VERTS

(469 participations)

202 contributions portent sur la végétalisation et la création d'espaces verts.

Une centaine de propositions de lieux à végétaliser ou sur lesquels créer des espaces verts a été évoquée, notamment :



**idee.paris.fr**

« Créer un espace vert et améliorer le cadre de vie du quartier » (42 votes) a donné lieu à 10 commentaires abondant dans son sens au sujet du Clos Feuquières dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.



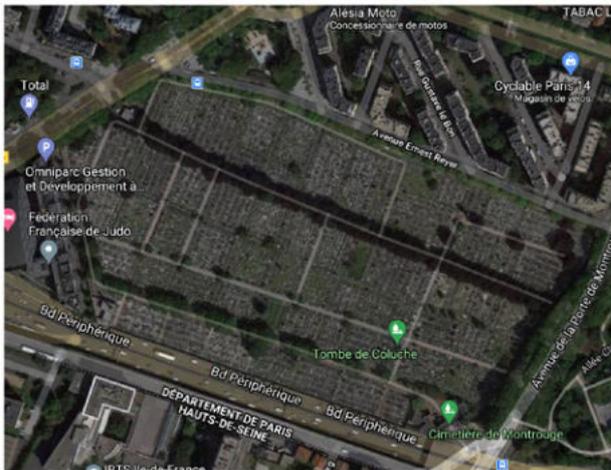
**Quartier Belleville  
(20<sup>e</sup> arrondissement)**

« (...) La dalle Olivier Métra serait par exemple un espace vert à créer. Un terrain végétalisé et inexploité semble exister rue des Envierges, près du local de Sud. »



**9<sup>e</sup> arrondissement**

« Manque de végétation » (3 votes).



Une demande de végétalisation du cimetière de Montrouge a été accompagnée d'une illustration.

Plus d'une trentaine de contributions formulent des demandes plus générales de végétalisation / création d'espaces verts et une quarantaine de contributions dressent des constats sur des lieux spécifiques, relevant des déficits en matière d'espaces verts ou de végétalisation, et notamment :



**idee.paris.fr**

« Favoriser l'agriculture urbaine » (5 votes)  
> un commentaire va dans ce sens :  
« Idée très intéressante ».



**17<sup>e</sup> arrondissement**

« Comment créer des espaces végétalisés accessibles au public dans un arrondissement aussi dense ? »

Quelques autres contributions demandent la plantation d'arbres, la végétalisation de pleine terre ou encore formulent des demandes concernant les toits végétalisés :



**idee.paris.fr**

« Arbustes sur toit végétalisé » (1 vote) demande s'il est possible de planter quelques arbustes sur le toit végétalisé de l'école Cesbron.



**5<sup>e</sup> arrondissement**

« 7 des arbres placés en pot devant St Étienne du Mont sont morts ou presque. Deux fois plus que l'an dernier. Peu glorieux. Décidons-nous à planter les arbres de cette place défendue jusqu'à l'absurde par les monuments historiques comme « minérale »... »

3 contributions demandent la protection d'espaces verts, citant des sites particuliers, et notamment :



**idee.paris.fr**

« Préserver le site de la Rochefoucauld » (2 votes).

## SOUS-THÈME DE L'AMÉNAGEMENT PUBLIC

(156 participations)

**74 contributions portent des demandes d'aménagement public.**

Elles concernent essentiellement des demandes d'aménagement (une trentaine) visant un meilleur partage de l'espace public, l'apaisement ou l'amélioration esthétique des quartiers, en proposant ponctuellement des lieux :



**idee.paris.fr**

« Apaisons la rue Jeanne d'Arc » (17 votes)  
> 1 commentaire va également dans ce sens.



**idee.paris.fr**

« Développer les espaces ludiques ».

**Une vingtaine de contributions formule un constat en matière d'aménagement sur un lieu spécifique dans le cadre des marches exploratoires et notamment :**



**16<sup>e</sup> arrondissement**

« Square Parodi : un potentiel écologique à amplifier » au sujet du Square Alexandre et René Parodi.



**idee.paris.fr**

Une contribution issue du PLU des enfants sur les lieux préférés de l'arrondissement : « Mon lieu préféré du 7<sup>e</sup> arrondissement est la pelouse de l'avenue de Breteuil. »

**Tandis que d'autres portent sur une demande en matière de performance énergétique / environnementale ou proposent des lieux d'aménagement, et notamment :**



**idee.paris.fr**

« Rénovation de l'éclairage public » (8 votes) > 3 commentaires vont dans ce sens citant notamment une puissance trop élevée et des exemples de villes intelligentes.



**17<sup>e</sup> arrondissement**

« Et qu'en est-il de la couverture du périphérique dont vous n'avez pas parlé ? »

## SOUS-THÈME « AUTRES »

(115 participations)

**58 contributions portent sur des sujets divers.**

Une trentaine d'entre elles abordent le sujet de la concertation et proviennent particulièrement d'habitants ou d'usagers de Paris issus du 14<sup>e</sup> arrondissement qui formulent approximativement la même demande : « *Obligation d'une démarche de co-conception citoyenne d'un site contenant des espaces verts* » au sujet de la protection de l'hôpital de la Rochefoucauld.

**Une vingtaine de contributions portent sur une remarque, voire une critique, sur le diagnostic ou sur la situation existante, en lien avec les espaces verts et notamment :**



**idee.paris.fr**

« Un diagnostic trop lacunaire pour le PLU bioclimatique dont les Parisiens ont besoin » (3 votes), notamment le fait que dans ce dernier « ne figure aucun bilan des politiques urbaines menées par la ville depuis 2006 ».

Cette proposition est formulée par l'association France Nature Environnement.



**9<sup>e</sup> arrondissement**

« Trafic incessant - Trop de place dédiée à la circulation automobile qui engendre des nuisances. Un effet rafraîchissant vérifié mais il semble exagéré de le qualifier de corridor de biodiversité » au sujet du Boulevard Poissonnière.



### SOUS-THÈME DE LA QUALITÉ DE VIE

(94 participations)

61 contributions portent sur la qualité de vie, principalement sur la problématique de la chaleur en ville, citant notamment les lieux concernés :



**idee.paris.fr**

« Phénomène d'îlot de chaleur urbain : manque d'arbres sur une partie de la rue d'Avron » (5 votes).



**idee.paris.fr**

« Aérer les cœurs d'îlots » précisant « Beaucoup de parcelles sont séparées de murs ; lorsqu'elles possèdent des cours, celles-ci concentrent la chaleur en été dans des espaces qui peuvent être très minéralisés voire réchauffés par des climatiseurs. »

### SOUS-THÈME DES LIEUX DE RESPIRATION

(45 participations)

17 contributions ont principalement demandé la préservation de lieux de respiration dans la ville :



**idee.paris.fr**

« Stopper la densification du 18<sup>e</sup> arrondissement pour davantage végétaliser » (19 votes).



**11<sup>e</sup> arrondissement**

Un riverain du tchat pose la question de l'éventuelle incompatibilité entre le fait de densifier, d'augmenter la hauteur des bâtiments, et la végétalisation d'îlots développée lors de la réunion.

### SOUS-THÈME DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

(34 participations)

20 contributions portent sur des demandes en matière de politique environnementale et de changement climatique incluant principalement des demandes de gestion du tri des déchets (composts), certaines font des demandes spécifiques ou d'autres font état de l'inadaptation du bâti actuel au changement climatique :



**idee.paris.fr**

« Compost de quartier » (2 votes)  
> 2 commentaires ont réagi à cette proposition : l'un trouvant cette idée illusoire et l'autre indiquant que cette démarche a déjà été mise en œuvre.



**11<sup>e</sup> arrondissement**

« Comment s'opère la désimperméabilisation ? Pourra-t-on continuer cette démarche (par ex. sur les rues et boulevards) ? »



**5<sup>e</sup> arrondissement**

« Inadaptation du bâti actuel, notamment Haussmannien ou plus ancien, au changement climatique. »

## SOUS-THÈME DE LA PIÉTONISATION OU DES AMÉNAGEMENTS PIÉTONS

(26 participations)

**18 contributions portent sur le sujet de la piétonisation ou des aménagements piétons.**

Certaines dressent des constats sur des lieux spécifiques en matière d'aménagements piétons, principalement issues des marches exploratoires :



**idee.paris.fr**

« Accessibilité à la Petite Ceinture »

(2 votes) pour le 14<sup>e</sup> arrondissement.

D'autres portent sur des propositions de lieux et notamment :



**20<sup>e</sup> arrondissement**

« Accès au cimetière du Père Lachaise ».

## SOUS-THÈME DE LA PROPRETÉ / SALUBRITÉ / MAINTENANCE

(19 participations)

**13 contributions souhaitent l'intervention de la ville pour des sujets de propreté, salubrité ou maintenance :**



**idee.paris.fr**

« Dératiser les squares et jardins publics »

(4 votes) > 2 commentaires y réagissent

sans aller dans son sens : « Les rats sont

effectivement des nuisances mais

ce sont aussi des animaux sensibles

et intelligents... ».

## SOUS-THÈME DE LA VOITURE

(9 participations)

**3 contributions abordent le sujet de la circulation dans Paris et du stationnement :**



**idee.paris.fr**

« Améliorons le contrôle du report de trafic routier » (3 votes).

À noter, certains sous-thèmes sont également abordés dans l'analyse qualitative dans le cadre d'autres thématiques.



## LOGEMENT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



idee.paris.fr



Marche



Registre

Réunion  
publiqueForum  
urbain

La thématique Logement et activité économique est la 2<sup>e</sup> thématique qui a donné lieu au plus grand nombre de participations (935 en incluant les votes et 441 contributions). Néanmoins, elle a approximativement donné lieu au même volume de contributions que la thématique Paysage urbain et patrimoine (420) et Équipements, services et mobilités (453).

	Nombre de contributions	Participation totale
COMMERCES / ARTISANAT	172	496
VIE DE QUARTIER / CADRE DE VIE	82	159
LOGEMENT	123	146
AUTRES	34	90
TOURISME	16	26
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	11	13
PATRIMOINE	3	5

Les sous-thématiques présentées ci-dessous sont hiérarchisées sur la base de la participation totale.

### SOUS-THÈME DES COMMERCES ET DE L'ARTISANAT

(496 participations)

La sous-thématique commerces/artisanat a donné lieu au plus grand nombre de participations (496) et contributions (172).

Presque une centaine de contributions porte sur le sujet des commerces de proximité, principalement sur la menace qui pèse sur la survie de ces derniers ou sur le manque de mixité dans les commerces de quartier. Une contribution a donné lieu à un très grand nombre de participations :



**idee.paris.fr**

« Lutter contre la mono activité bistrotière » (238 votes) > 29 commentaires vont dans ce sens et visent à renforcer le commerce de proximité.



### 11<sup>e</sup> arrondissement

« Nouveau phénomène dans le 11<sup>e</sup> me semble-t-il : une très forte augmentation des fast-food et dark stores ; une explosion des livraisons à domicile qui changent les usages de l'espace public et posent toutes une série de questions. »

Une vingtaine de contributions cite des lieux où l'artisanat et le commerce sont à préserver. Une contribution a particulièrement fait réagir :



**idee.paris.fr**

« Préserver le quartier Sainte-Marthe comme quartier populaire d'art et d'artisanat » (55 votes) > 3 commentaires confirment le souhait d'un classement de ce quartier.



### 20<sup>e</sup> arrondissement

Le Conseil de quartier Plaine Lagny a relevé : « Une importante mono-activité est présente au sein de ce quartier : il n'existe pas ou peu de diversité commerciale et de nombreux commerces ont fermé. »

Une soixantaine de contributions porte sur le sujet du règlement sur les commerces et notamment de nombreuses demandes d'ajout de commerces sur le « plan » sans préciser :



#### **idee.paris.fr**

« Rideaux métalliques de commerces » (6 votes) mettant en cause le non-respect du PLU existant > 1 commentaire salue cette contribution tandis que 2 autres s'y opposent, arguant notamment le risque que représentent les manifestations sur les vitrines et la nécessité de disposer de rideaux métalliques.

## **SOUS-THÈME DE LA VIE DE QUARTIER ET DU CADRE DE VIE**

(159 participations)

**Ce sous-thème a donné lieu à 82 contributions.**

Plus de 70 contributions dressent des constats sur des lieux spécifiques. Elles ont principalement été émises dans le cadre de marches exploratoires réalisées à l'échelle des arrondissements. Une contribution émise par un habitant ou usager de Paris a donné lieu à un plus grand nombre de participations :



#### **idee.paris.fr**

« Préservons l'esprit artistique de la rue Vandrezanne » (46 votes).



#### **9<sup>e</sup> arrondissement**

« Manque de vie de quartier » (1 vote) au sujet du quartier Chaussée d'Antin.



#### **7<sup>e</sup> arrondissement**

Au sujet du tourisme et de la vie de quartier, une riveraine a indiqué avoir constaté que, lors du confinement, l'ensemble des commerces se sont métamorphosés. Elle a également noté pouvoir marcher bien plus facilement dans l'arrondissement et souhaite pouvoir retrouver cette qualité de vie.

Dix contributions formulent des remarques générales au sujet de cadre de vie :



#### **idee.paris.fr**

« Une spécialisation des quartiers - Il me semble que les opérations et les lieux les plus agréables sont ceux qui proposent différents usages (culturel, social, activité, logements). (...) »

## **SOUS-THÈME DU LOGEMENT**

(146 participations)

**Cette sous-thématique a donné lieu à 123 contributions au total.**

Environ 80 contributions portent sur l'accessibilité aux logements ou sur le sujet des logements sociaux et notamment :



#### **15<sup>e</sup> arrondissement**

« ... le développement du logement social est nécessaire pour répondre aux besoins des Parisiens (ceux qui y travaillent aussi). »



#### **20<sup>e</sup> arrondissement**

« (!) Encadrement des loyers réduit l'offre. »

Une trentaine de contributions porte sur la qualité de l'habitat et sa salubrité :



#### **12<sup>e</sup> arrondissement**

**Contribution du Conseil de quartier Nation-Picpus - 1<sup>ère</sup> partie** (adoptée le 29/06/2021)

« le Conseil de quartier préconise (...) de privilégier l'acquisition ou la préemption d'immeubles existants de bureaux ou de mono-propriétés de logements ou de logements ou d'immeubles constituant un parc social ou intermédiaire de fait (...) afin de créer des nouveaux logements sociaux conventionnés ou intermédiaires de façon diffuse (...). » > 1 commentaire salue cette contribution.

**idee.paris.fr**

« Non-respect des obligations de rénovation thermique » > 1 commentaire abonde dans ce sens en ajoutant que ce sujet pose aussi la question de « l'accompagnement ».

**20<sup>e</sup> arrondissement**

« Les habitats privés doivent respecter l'environnement. »

Une dizaine de contributions évoque le sujet des logements ou bureaux inoccupés ou mal occupés :

**9<sup>e</sup> arrondissement**

« Prix immobiliers et logements inoccupés » (3 votes).

**Paris Centre**

« 1. Il faut imposer la réquisition de tous les logements inoccupés de Paris et y loger tous ceux et toutes celles qui en ont besoin (...) »

4 contributions demandent que le Plan Local d'Urbanisme formule des recommandations en matière d'espaces extérieurs pour les logements, tout en respectant une cohérence globale dans l'esthétique parisienne (8 participations) :

**idee.paris.fr**

« Des extérieurs pour nos appartements » (4 votes) > 3 commentaires ont été formulés : un commentaire demande des règles pour sécuriser les espaces extérieurs existants, un autre commentaire formule des propositions pour accompagner la réalisation de travaux et un 3<sup>e</sup> émet des craintes quant aux conséquences de l'assouplissement du Plan Local d'Urbanisme.

1 contribution évoque la requalification d'un espace prévue au règlement :

**idee.paris.fr**

« Proposition de requalification de la parcelle du 41 rue de plaisance conforme aux objectifs présentés dans le diagnostic territorial du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. »

**SOUS-THÈME « AUTRES »**

(90 participations)

**Cette sous-thématique a donné lieu à 34 contributions au total sans lien direct avec la thématique du logement.**

Parmi celles-ci, une trentaine de contributions porte sur le sujet de la concertation et proviennent particulièrement d'habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement formulant approximativement la même demande « Obligation d'une démarche de co-conception citoyenne » notamment au sujet de la protection de l'hôpital de la Rochefoucauld.

Deux contributions portent sur une demande de permis de construire :

**idee.paris.fr**

« Surélévation - Végétalisation des toitures - Rendre le PLU conforme aux programmes et aux objectifs de nos élus » (7 votes) > 1 commentaire précise « Deux poids deux mesures : privé - public : la loi n'est pas la même pour tous. »

## SOUS-THÈME DU TOURISME

(26 participations)

### 16 contributions abordent la question du tourisme.

10 contributions met en cause le nombre de logements Airbnb qui auraient notamment un impact sur les loyers des Parisien.ne.s :



#### 5<sup>e</sup> arrondissement

« Trop de locations type AirBnB »

(7 votes).



#### 5<sup>e</sup> arrondissement

« Navré de constater le nombre de commerces transformés en AirBNB. Le PLU est bien sur le papier, mais sur ce sujet la réalité est autre. Quel service municipal vérifie les modifications d'usage des locaux ? Il serait judicieux de créer aussi des référendums locaux avant toutes transformations de l'environnement de notre vie quotidienne. »

6 contributions formulent des remarques générales au sujet du tourisme dans le cadre du diagnostic allant globalement dans le sens d'une demande d'un tourisme plus « durable » :



#### Paris Centre

« Un moyen de réduire l'empreinte carbone, c'est une réduction du tourisme de masse. »

## SOUS-THÈME DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

(13 participations)

11 contributions formulent un constat sur un lieu spécifique et 2 contributions citent des lieux spécialisés dans l'innovation :



#### 12<sup>e</sup> arrondissement

« Conserver les entreprises du 12<sup>e</sup> arrondissement » (2 votes).



3. Devant un magasin de vente de matériaux de construction pour professionnels: il n'y a pas assez d'espace pour permettre aux véhicules de livrer ou de s'approvisionner; ils encombrant les trottoirs.



#### 12<sup>e</sup> arrondissement

Une illustration d'une contribution signalant « Des entreprises de grandes ampleurs : l'intégration de ces sites dans le tissu urbain dense. »

## SOUS-THÈME DU PATRIMOINE

(5 participations)

3 contributions portent sur les qualités esthétiques des nouvelles constructions et des commerces :



#### idee.paris.fr

« Anarchie des devantures et des enseignes de magasins » (1 vote).

À noter, certains sous-thèmes sont également abordés dans l'analyse qualitative dans le cadre d'autres thématiques.



## PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE

La thématique Paysage urbain et patrimoine a donné lieu à 911 participations et 420 contributions. En volume de participations et de contributions, la sous-thématique « patrimoine » est la plus représentée, suivie par la sous-thématique de l'aménagement.

	Nombre de contributions	Participation totale
<b>PATRIMOINE</b>	<b>206</b>	<b>395</b>
<b>AMÉNAGEMENT</b>	<b>103</b>	<b>252</b>
<b>AUTRES</b>	<b>54</b>	<b>157</b>
<b>PROPRETÉ</b>	<b>21</b>	<b>46</b>
<b>VÉGÉTALISATION</b>	<b>10</b>	<b>29</b>
<b>SOLS IMPERMÉABLES</b>	<b>17</b>	<b>19</b>
<b>PAYSAGE</b>	<b>9</b>	<b>13</b>

Les sous-thématiques présentées ci-dessous sont hiérarchisées sur la base de la participation totale.

### SOUS-THÈME DU PATRIMOINE (395 participations)

La plupart des contributions sur la thématique Paysage urbain et patrimoine, formulent une demande ou une remarque au sujet du patrimoine parisien via 395 participations et 206 contributions.

Une centaine de contributions s'exprime sur l'esthétique de la ville, demandant principalement son respect :

**idee.paris.fr**  
« Respect absolu du patrimoine architectural et végétal » (56 votes)  
> 4 commentaires vont dans ce sens dont un qui précise « L'architecture moderne défigure Paris, notamment le 15<sup>e</sup> et le 13<sup>e</sup>. Elle ne devrait être autorisée que vers la BNF. »



Illustration de la contribution ci-contre

**idee.paris.fr**  
« Respecter les codes architecturaux des vieux quartiers parisiens » (52 votes) > cette proposition a donné lieu à un commentaire allant dans le même sens.



### 13<sup>e</sup> arrondissement

Des interventions dans le tchat citent des lieux en particulier et notamment :  
« *Les Tours Duo sont très contestées pour leur brutalité dans le paysage. La tour Montparnasse ne polarise rien. Elle est la plus laide d'Europe.* »

Une centaine de demandes de protection du patrimoine, architectural et végétal, ont été formulées pour des lieux en particulier, et notamment :



#### idee.paris.fr

« Conserver le patrimoine » (4 votes) citant le patrimoine du 11<sup>e</sup> arrondissement > 1 commentaire nuance ce propos :  
« *La ville évolue et conserver systématiquement tout le patrimoine ancien est parfois fort coûteux et parfois irréalisable. Les architectes contemporains réalisent des prouesses d'architecture en réhabilitant très souvent l'habitat et en permettant de l'adapter aux exigences de la vie moderne et du plan climat. Vive le PLU bioclimatique !* »



### 5<sup>e</sup> arrondissement

« Manque de parcelles vertes et grand péril sur certaines grandes parcelles patrimoniales » (2 votes) citant  
« *certaines grandes parcelles patrimoniales (couvent des sœurs de l'Adoration, rue Gay-Lussac)* ».



### 17<sup>e</sup> arrondissement

« Des placettes qui ont perdu de leur charme. » (1 vote).



### 16<sup>e</sup> arrondissement

« *Puisque vous parlez de végétation, pourquoi tant d'arbres, a priori en parfaite santé et souvent centenaires, abattus dans le 16<sup>e</sup> et globalement à Paris, depuis quelques mois ?* »

3 contributions font état de demandes de préservation du cadre de vie :



#### idee.paris.fr

« Limiter le recours aux surélévations » (2 votes).

## SOUS-THÈME DE L'AMÉNAGEMENT

(252 participations)

**103 contributions formulent une demande ou une remarque au sujet de l'aménagement.**

Une vingtaine de contributions formulent des remarques ou des demandes en matière d'aménagements piétons, de piétonisation et/ou de création d'espaces verts :



#### idee.paris.fr

« *Coulée verte Pont Cardinet Pereire* » (36 votes) > 8 commentaires y ont réagi : tous se montrent favorables à ce projet, notamment le CCQ PEREIRE-MALESHERBES indiquant avoir « *déposé un projet d'aménagement complémentaire de ce site dans le cadre du Budget Participatif 2021 qui a fait l'objet d'un atelier «ENVIRONNEMENT» ce mercredi 28 avril.* »



#### idee.paris.fr

« Piétonniser la rue du commerce » (3 votes) > 4 commentaires y ont réagi : 2 contre, un indiquant que « *le dispositif déjà mis en place le we est un bonheur* » et un autre précisant la contribution.

Un peu moins de 10 contributions formulent des propositions de création d'espaces verts, pour des lieux en particulier, et notamment :



#### idee.paris.fr

« *Créer un parc entre la Gare d'Austerlitz et la Pitié-Salpêtrière* » (50 votes) > 3 commentaires y ont réagi favorablement.

Une vingtaine de contributions proposent des lieux à aménager :



#### idee.paris.fr

« *Rénovation de la Place de la Bataille de Stalingrad* » (10 votes) dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

**15<sup>e</sup> arrondissement**

« L'amélioration de l'habitat semble au cœur des enjeux du futur PLU. Ne passe-t-elle pas, en premier lieu, par la résorption de l'habitat indigne, obsolète à commencer par les foyers de travailleurs migrants construits après-guerre (ex ftm sablonnière dans le 15<sup>e</sup>) ? A ce titre, le PLU ne devrait-il pas créer les conditions d'un traitement efficace et qualitatif de ces structures ? »

26 contributions évoquent le sujet de la densification ou de la surélévation des bâtiments existants, rejetant pour la plupart ces principes. Toutefois quelques positions contradictoires ont été relevées :

**idee.paris.fr**

« Ce que montre le diagnostic, c'est que la surélévation afin de créer de nouveaux logements familiaux (vecteur de vie et d'animation) doit être promu, là où c'est possible. On pourrait imaginer d'autoriser à surélever en contrepartie de la plantation d'arbre et de la création de pleine terre par exemple ? »

**14<sup>e</sup> arrondissement**

« Nous sommes dans un arrondissement très agréable ! Va-t-on continuer à densifier notre arrondissement exemplaire ? »

25 contributions dressent un constat sur l'aménagement d'un lieu spécifique, essentiellement suite aux marches exploratoires, et n'ont pas donné lieu à des votes, notamment :

**8<sup>e</sup> arrondissement**

« ZAC Beaujon : une opération réussie et un équipement sportif exceptionnel ».

**20<sup>e</sup> arrondissement**

« Cœur d'ilot mal vécu » (0 vote) au sujet de « l'opération menée en cœur d'ilot Pixérécourt-Pavillons-La Duée », à la suite de la marche exploratoire du 20<sup>e</sup> arrondissement.

**16<sup>e</sup> arrondissement**

« Le 16<sup>e</sup> est l'arrondissement qui a le moins d'aménagement de ses berges de Seine, qui sont un espace naturel de rafraîchissement. »

5 contributions formulent des demandes générales au sujet de l'aménagement des toits terrasses, de la végétalisation et de l'apaisement du secteur du canal Saint Martin et de sécurisation d'une allée piétonne (Darius Milhaud) :

**Paris Centre**

« Paysage urbain : une vigilance à porter sur les roof-top ».

**idee.paris.fr**

« Végétaliser et apaiser les rues de dérivation autour du Canal piétonnisé (Écluse St-Martin/Grange aux Belles) » (9 votes).

**SOUS-THÈME « AUTRES »**

(157 participations)

**54 contributions portent sur des sujets sans lien particulier.**

Une quarantaine de contributions porte sur le sujet de la concertation. Elles proviennent essentiellement d'habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement formulant approximativement la même demande : « Obligation d'une démarche de co-conception citoyenne » au sujet de la protection de l'hôpital de la Rochefoucauld.

Une dizaine de contributions a formulé des remarques précises sur le diagnostic, 7 sont issues d'un forum urbain du 17<sup>e</sup> arrondissement :

**17<sup>e</sup> arrondissement**

« Quartier Batignolles-Epinettes : une description à revoir » (1 vote).

Deux contributions font suite au PLU des enfants, organisé dans le 11<sup>e</sup> arrondissement :

**idee.paris.fr**

« Gymnase Japy x 5. Cette contribution est issue des ateliers « PLU des enfants » réalisés par le CAUE dans la classe de CM1 de l'école élémentaire Godefroy Cavaignac, école ambassadrice dans le cadre de la démarche de révision du PLU. - [www.caue75.fr](http://www.caue75.fr). »

## SOUS-THÈME DE LA PROPRETÉ

(46 participations)

**21 contributions demandent l'intervention de la ville en matière de propreté, et notamment :**



**idee.paris.fr**

« Nettoyage complet » (21 votes)

> 5 commentaires abondent dans ce sens, comparant notamment Paris à d'autres grandes villes et proposant d'équiper les agents d'aspirateurs pour plus d'efficacité.



**10<sup>e</sup> arrondissement**

Le conseil de quartier Saint Vincent de Paul – Lariboisière dans le 10<sup>e</sup> arrondissement : « L'état de propreté des rues et des bâtiments est très dégradé par les épanchements d'urine et les déchets sauvages. Les habitants du quartier sont attachés au mobilier urbain parisien traditionnel. »

## SOUS-THÈME DE LA VÉGÉTALISATION

(29 participations)

**10 contributions abordent la question de la végétalisation sur la base des sites visités lors de marches exploratoires :**



**10<sup>e</sup> arrondissement**

« Mur Végétal Paris 10<sup>e</sup> » (6 votes) citant la partie haute de la fresque murale du coin entre le quai de Valmy et la rue Poulmarch > 1 commentaire indique la nécessité de laisser ce mur à disposition des « graffeurs ».



**12<sup>e</sup> arrondissement**

« Améliorer les espaces de végétalisation / jardinets » (2 votes) citant la rue de Charenton, entre les numéros 273 et 344.

## SOUS-THÈME SOLS IMPERMÉABLES

(19 participations)

**Plus d'une quinzaine de contributions constatent le manque de surfaces perméables à l'échelle de la ville et demandent une perméabilisation du sol :**



**idee.paris.fr**

« Excès des surfaces imperméabilisées »

(2 votes).



**idee.paris.fr**

« Débitumer les trottoirs partout où c'est possible. Plus de marteaux piqueurs, moins de chaleur, moins de ruissellements ».

## SOUS-THÈME DU PAYSAGE

(13 participations)

**Une dizaine de contributions concernent la façade des immeubles et l'intérêt de prévoir des emplacements pour le street-art :**



**idee.paris.fr**

« Offrir des portions de street art » (2 votes).



**16<sup>e</sup> arrondissement**

« Réalisation d'installations d'art urbain dans le 16<sup>e</sup> Sud ».

À noter, certains sous-thèmes sont également abordés dans l'analyse qualitative dans le cadre d'autres thématiques.



## ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET MOBILITÉS



idee.paris.fr



Marche



Registre

Réunion  
publiqueForum  
urbain

La thématique Équipements, services et mobilités est la 4<sup>e</sup> thématique en nombre de participations (en incluant les votes : 776).

	Nombre de contributions	Participation totale
AMÉNAGEMENT	133	249
EQUIPEMENTS	120	152
VÉLOS / TROTINETTES	54	144
VOITURE / POIDS LOURDS / DEUX ROUES	54	91
AUTRES	45	82
TRANSPORTS EN COMMUN	22	28
MOBILITÉS	12	13
SÉCURITÉ / ENTRETIEN	9	11
NUISANCES	4	6

La sous-thématique « aménagement » est celle qui a le plus fait réagir : la sous-thématique « équipements » arrive en 2<sup>e</sup> position.

Les sous-thématiques présentées ci-dessous sont hiérarchisées sur la base de la participation totale.

### SOUS-THÈME DE L'AMÉNAGEMENT

(249 participations)

**133 contributions ont été enregistrées sur cette thématique.**

Elles concernent majoritairement (une centaine) des demandes d'aménagements piétons, la piétonisation de certaines rues ou des aménagements pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et notamment :



idee.paris.fr

« Piétonisation du début de la rue de Poitou » (9 votes).

8<sup>e</sup> arrondissement

« Mobilités et déplacements : un équilibre à trouver entre tous les modes ».

10<sup>e</sup> arrondissement

« Une autre question : est-ce du ressort du PLU de présenter un Plan Piéton ? Peut-on avoir une analyse de la marchabilité des rues dans l'arrondissement ? Et des actions d'améliorations ? Merci ! »

Plus d'une trentaine de contributions demande des aménagements visant un meilleur partage de l'espace public, citant des lieux en particulier :



idee.paris.fr

« Folie Méricourt, un lieu propice aux piétons et aux cyclistes » (7 votes)

> 4 commentaires ont réagi : un y est favorable, un autre met en cause le constat d'une surreprésentation de la voiture, un 3<sup>e</sup> précise la proposition et l'association Paris en Selle précise ne pas souhaiter rendre cyclable toutes les rues mais met en cause la surcharge de ces dernières.



idee.paris.fr

« Donner plus de place aux piétons et réduire le trafic automobile Place de la porte de Bagnolet » (3 votes).

Une cinquantaine de contributions dresse un constat en matière d'aménagement concernant un lieu spécifique :

12<sup>e</sup> arrondissement

« Parc de Bercy : un parc très investi avec des mutualisations d'activités qui interrogent » (3 votes).



### 10<sup>e</sup> arrondissement

« Que sont devenues les fontaines classées de la Place de la République avant rénovation ? il y avait aussi un jardin en creux très fréquenté par les sans-abris et leur présence ne posait aucun problème apparent... ».

**Une dizaine de contributions formule des propositions de lieux à aménager, certains destinés à la voiture :**



### 12<sup>e</sup> arrondissement

« Réaménagement de l'accessibilité de la gare routière de Bercy (autocars) » (1 vote)  
> 1 commentaire conforte la proposition :  
« La solution proposée d'accès côté gare permet en plus d'accéder au métro de la ligne 6 Quai de la Gare très proche. »



### idee.paris.fr

« Caniveaux passage piéton accès rue-trottoir impraticable en fauteuil roulant 2 rue Fabre d'Églantine paris 12 » (1 vote).

## SOUS-THÈME DES ÉQUIPEMENTS

(152 participations)

**120 contributions font état de remarques et de besoins en équipements publics.**

**70 contributions font état d'un déficit d'équipements publics :**



### idee.paris.fr

« Déficit d'équipements publics et sportifs » (1 vote) citant le 5<sup>e</sup> arrondissement.



### Conseil de quartier Belleville (20<sup>e</sup> arrondissement)

« Les habitant.es souhaiteraient vivement des équipements culturels (médiathèques/bibliothèques) et sportifs (peu de terrain de sport ou d'agrès pour occuper les jeunes). »



### 13<sup>e</sup> arrondissement

« Malgré leur nombre, les équipements sportifs restent insuffisants pour le nombre d'habitants et une pratique sereine. Certaines rencontres sportives ne peuvent avoir lieu. C'est la guerre pour les salles d'entraînements. »

**Un peu moins de 50 contributions formulent des demandes ou des remarques concernant les équipements publics :**



### idee.paris.fr

« Protection de site hébergeant des services publics ou associatifs » (7 votes).



### 15<sup>e</sup> arrondissement

« Sous le pont Vaugirard en allant vers porte de Versailles la Croix-Rouge est susceptible d'aménager le grand carré sous le tunnel point ça serait bien d'y faire un peu d'équipements, culturels (bibliothèque ?) ».



### 5<sup>e</sup> arrondissement

« Bonjour, quelle est la réflexion sur les espaces de jeu pour les enfants de 5-6 à 18 ans ? On ne peut jouer nulle part au foot et les aménagements n'en tiennent pas vraiment compte. Et ce, sans perturber la circulation ou l'empiéter qui souffre déjà suffisamment. Merci. »

## SOUS-THÈME DES VÉLOS ET TROTTINETTES

(144 participations)

**Cette sous-thématique a donné lieu à une cinquantaine de contributions.**

**Une trentaine d'entre elles concerne principalement des demandes d'aménagement de pistes cyclables, citant des lieux en particulier :**



### idee.paris.fr

« Pérenniser et rendre agréable les pistes cyclables «confinement» » (11 votes)  
> 1 commentaire abonde dans ce sens.



### idee.paris.fr

« Une piste cyclable sans bus le long de l'avenue de l'opéra ou parallèle » (7 votes)  
> 1 commentaire considère qu'il n'y a pas assez de bus pour la réaliser.



Une dizaine de contributions évoque la création de parkings vélos ou leur sécurisation :



**idee.paris.fr**

« Stopper l'installation des bornes d'attaches vélo autour de la Basilique Sainte Clotilde » (3 votes) > 1 commentaire met en cause cette contribution considérant que le vélo est « plus dans l'air du temps » que la voiture.



**idee.paris.fr**

L'association Mieux se déplacer à Bicyclette a proposé une synthèse de ses demandes et notamment la création de parkings à vélos : « Un PLU qui accompagne et favorise le développement du vélo à Paris » et « Un nouveau PLU pour une ville plus cyclable » (0 vote et 8 votes – déposée 2 fois).

Une dizaine de contributions fait état de problèmes d'insécurité liés aux vélos ou aux trottinettes :



**idee.paris.fr**

« Les pistes cyclables sur les trottoirs sont dangereuses pour tous » (7 votes) > 1 commentaire abonde dans ce sens.



**Conseil de quartier Saint Vincent de Paul - Lariboisière (10<sup>e</sup> arrondissement) :**

« Les pistes cyclables sont très fréquentées et saturées, ce qui rend dangereux certains axes majeurs du quartier pour les piétons et notamment pour les personnes âgées et les enfants (rues La Fayette, boulevard Magenta, rue du Faubourg Saint-Denis)... »

## SOUS-THÈME DES VOITURES, POIDS LOURDS ET DEUX-ROUES

(91 participations)

**Cette sous-thématique a donné lieu à une cinquantaine de contributions.**

Elles concernent majoritairement les sujets de circulation et d'accès des voitures ou des poids lourds à certaines zones de Paris avec environ 40 contributions et notamment :



**idee.paris.fr**

« Retour à la libre circulation entre le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissement » (4 votes) > 1 commentaire va à l'encontre de cette proposition en demandant « de maintenir ce sens unique et de l'étendre aussi à la rue de Tolbiac jusqu'à l'avenue d'Italie. »



**9<sup>e</sup> arrondissement**

« Tout à fait d'accord sur la place trop importante qu'occupe la voiture à Paris, sans oublier en particulier dans le neuvième, les grands cars de tourisme rue Lafayette. »

Plus d'une dizaine de contributions porte sur la question du stationnement ou demandant la création ou la limitation des places de stationnement, ou les bornes de recharge électrique :



**9<sup>e</sup> arrondissement**

« Repenser les besoins en stationnement » (1 vote).



**12<sup>e</sup> arrondissement**

« Création d'un parking relais porte de Bercy » (1 vote).



**9<sup>e</sup> arrondissement**

« La Ville n'est pas obligée de faire des parkings. »

Deux contributions émettent un commentaire ou une question sur le diagnostic, notamment :



**15<sup>e</sup> arrondissement**

« Ça veut dire quoi, «véhicules propres»? Personnellement (je suis ingénieur), ça ne veut rien dire !!!! Si c'est pour avoir une virginité, ça ne vaut pas un kopeck ! ».

## SOUS-THÈME « AUTRES »

(82 participations)

**Divers sujets ont été abordés sans lien spécifique et ont donné lieu à 45 contributions au total.**

Une trentaine de contributions porte sur le sujet de la concertation. Elles proviennent d'habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement qui formulant approximativement la même demande « *Obligation d'une démarche de co-conception citoyenne au sujet de la protection de l'hôpital de la Rochefoucauld* ».

Une poignée de contribution formule une critique du diagnostic et notamment :



**idee.paris.fr**

« *N'est pas un équipement permanent* » (0 vote) au sujet d'une piscine du 5<sup>e</sup> arrondissement.



**11<sup>e</sup> arrondissement**

« *Le diagnostic ne souligne pas assez le manque de lieux polyvalents au niveau des quartiers dans le 11<sup>e</sup> pour des réunions de type démocratie locale ou inter-associations* » (0 vote).

## SOUS-THÈME DES TRANSPORTS EN COMMUN

(28 participations)

**22 contributions formulent des demandes spécifiques au sujet de lignes de transports publics.**

Un peu moins d'une vingtaine de contributions concerne une ligne de tramway ou de métro et notamment :



**idee.paris.fr**

« *Prolongement du T6 vers Paris* » (4 votes) > 2 commentaires précisent notamment « *Pourquoi pas à condition d'essayer de faire des tramways plus charmants que ceux qui existent. Ce serait génial de créer des tramways rétros !* »

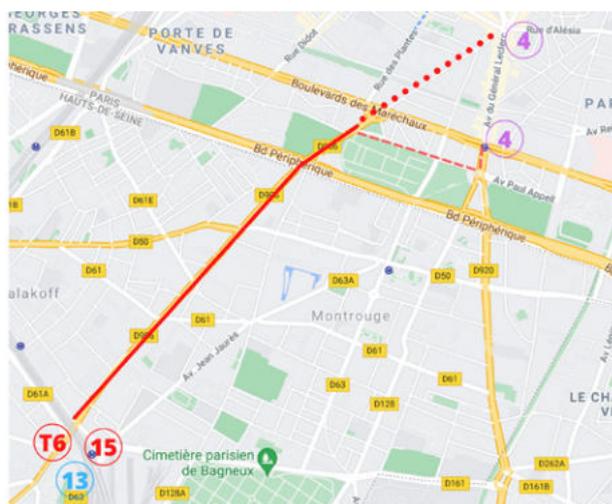


Illustration de la demande de prolongement du tramway T6 vers Paris



**idee.paris.fr**

« *Porte Maillot : arrivées de la ligne Eole et de la ligne de tramway T3* » (1 vote).



**13<sup>e</sup> arrondissement**

« *Avez-vous des informations sur le prolongement de la ligne de métro 10 ?* » et « *Ligne 10 : très bonne question. Les projets s'élaborent en anticipant le fameux prolongement de la 10 et la thrombose s'aggrave sur les transports existants.* »



4 concernent le RER, la ligne 26 du bus et une remarque générale :



**idee.paris.fr**

« Ligne structurante de bus mal exploitée pour les habitants - Ligne 26 » (0 vote).



**12<sup>e</sup> arrondissement**

« Favoriser les mobilités douces ... et les autobus ».

### SOUS-THÈME DE LA MOBILITÉ

(13 participations)

**12 contributions abordent le sujet de la mobilité dressant un constat pour un lieu spécifique, suite à une marche exploratoire, ou formulant une demande de mobilité douce :**



**idee.paris.fr**

« Retours sur la question des mobilités dans l'arrondissement » (0 vote) : « Des trottoirs élargis. Les trottoirs sont dans l'ensemble élargis, ce qui est appréciable car ils restent toujours utilisés par les patinettes, les vélos, et les joggers (et de plus en plus aussi par les enfants en vélo). » Suite à la marche exploratoire du 12<sup>e</sup> arrondissement.



**18<sup>e</sup> arrondissement**

« Mobilités et conflit d'usage dans le quartier La Chapelle – Marx Dormoy ».



**12<sup>e</sup> arrondissement**

« il serait très intéressant que l'APUR en produise des lectures (les grandes tendances, les forces et les faiblesses, les atouts et les manques, etc.) à l'échelle de quartiers (Vallée de Fécamp, Bercy, etc.) qui sont les secteurs qui font sens pour les habitants. »

### SOUS-THÈME DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENTRETIEN

(11 participations)

**9 contributions évoquent des problématiques de sécurité ou d'entretien pour un lieu spécifique et notamment :**



**9<sup>e</sup> arrondissement**

« Manque d'entretien » (1 vote) au sujet du boulevard de Clichy.

### SOUS-THÈME DES NUISANCES

(6 participations)

**6 contributions évoquent les problématiques de nuisances sonores liées à la circulation automobile :**



**idee.paris.fr**

« Installation de radars sonores » (2 votes)  
> 2 commentaires abondent dans ce sens.

À noter, certains sous-thèmes sont également abordés dans l'analyse qualitative dans le cadre d'autres thématiques.

## AUTRES



La thématique Autres est la 5<sup>e</sup> thématique en nombre de participations (350 en incluant les votes).

	Nombre de contributions	Participation totale
PLU	138	140
CONCERTATION / INFORMATION	93	95
CONSTAT GÉNÉRAL	53	57
VOITURE / DEUX ROUES	3	16
AMÉNAGEMENT / RÉFECTION	5	7

La sous-thématique « Plan Local d'Urbanisme » a fait l'objet d'un plus grand nombre de contributions mais également de participations, respectivement 138 et 140, suivie de près par la sous-thématique « concertation / information ».

Les sous-thématiques présentées ci-dessous sont hiérarchisées sur la base de la participation totale.

### SOUS-THÈME PLAN LOCAL D'URBANISME

(140 participations)

**138 contributions s'expriment directement au sujet du Plan Local d'Urbanisme.**

Une soixantaine formulent des remarques sur le diagnostic :

 **18<sup>e</sup> arrondissement**  
La présidente de France Nature Environnement évoque le besoin de mise en perspective des données, la difficulté d'accessibilité des Parisiens et Parisiennes à ces informations, souhaiterait également que ces données apportent des précisions et éclairages quant aux liens entre urbanisme et financement municipal et regrette que la concertation ait lieu sur un état des lieux qui manque de données comparatives.

 **20<sup>e</sup> arrondissement**  
Le président de l'association Mathurin de sauvegarde du quartier Télégraphe souligne notamment, en relation avec deux autres associations (Hameau des Bois et Campagne à Paris), que la liste des bâtiments protégés de la Place des Fêtes ne s'arrête pas à des bâtiments individuels, mais protège également des ensembles de bâtiments dont l'intérêt est global. Il souhaiterait également voir se développer des garanties juridiques consécutives à ces inscriptions en PLU, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

 **15<sup>e</sup> arrondissement**  
« Diag interactif très bien fait ! »

 **16<sup>e</sup> arrondissement**  
Une représentante de l'association SOS Bruit Paris félicite le travail de diagnostic effectué mais estime qu'il y a pour Paris et pour le 6<sup>e</sup> un déni des nuisances de voisinage, des bars, terrasses et discothèques...

 **18<sup>e</sup> arrondissement**  
L'association ASA PNE souhaite que ce diagnostic soit enrichi par des tableaux comparatifs, en termes de biodiversité, d'arbres abattus et plantés, de pollution et souligne le besoin de voir comment la ville a évolué sur les problématiques environnementales.



## THÉMATIQUE AUTRES

Une quarantaine de contributions interroge les ambitions de la Ville de Paris dans le cadre de cette démarche de révision :

**6<sup>e</sup> arrondissement**

« Un urbanisme de préservation s'oppose-t-il à un urbanisme de développement ? »

**9<sup>e</sup> arrondissement**

Un riverain demande en quoi le PLU peut être un bon outil pour accompagner la ville dans ses orientations et souhaits de transformations en matière d'aménagement.

**13<sup>e</sup> arrondissement**

« Quid de l'harmonisation métropolitaine ? » et « Paris prévoit la neutralité carbone pour 2050. On ne voit rien venir sur les projets pas même de bilan environnemental : exemple Austerlitz Comptez-vous imposer la neutralité carbone pour les prochains projets. »

Une quarantaine de contributions questionne le cadre réglementaire du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre des réunions publiques et notamment :

**5<sup>e</sup> arrondissement**

Un riverain souhaite mieux comprendre quelle est l'articulation entre le PLU et le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et comment bien adapter un PLU et des éléments qui ont déjà été décidés au niveau de l'intercommunalité.

**9<sup>e</sup> arrondissement**

« Il n'y a que 17 arrondissements concernés par la refonte du PLU ? »

**Paris Centre**

« Est-ce que le P.L.U. peut permettre de lutter contre la mono activité, notamment bistrotière ? » et « Le ravalement est davantage une obligation qu'un attachement. Ne peut-on pas allonger les délais de ravalement et réorienter les ressources des copros sur les performances énergétiques ? »



Illustration d'une contribution demandant l'intégration des Parisiens dans les projets d'aménagement.

**SOUS-THÈME DE LA CONCERTATION / INFORMATION**

(95 participations)

Une centaine de contributions s'exprime au sujet des modalités de concertation et d'information :

**idee.paris.fr**

« Rédiger les documents en français un peu plus simple » (1 vote)  
« Ou s'exprime-t-on ? Rien sur le(s) parkings p.ex ».

**Paris Centre**

« Il faut le dire, l'écrire, le communiquer au grand public et aux électeurs/électrices dès que possible. »

**15<sup>e</sup> arrondissement**

« La présentation publique du diagnostic du 15<sup>e</sup> arrondissement préalable à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu le 29 juin, à la veille des vacances et à quelques jours de la fin de la concertation réglementaire prévue du 12 avril au 16 juillet. Ce calendrier contraint n'a pas permis aux habitants de disposer du temps nécessaire pour élaborer toutes les contributions espérées d'autant que la synthèse portant sur le diagnostic du 15<sup>e</sup> n'a été mise en ligne sur le site « idee.paris » qu'au lendemain de la réunion d'information. De plus, outre les difficultés liées à la crise sanitaire, je déplore le manque de mobilisation des moyens de communication municipaux ... »



### 5<sup>e</sup> arrondissement

« Quand et comment sont prises en compte les propositions déposées sur <https://idee.paris.fr/> sur la page web dédiée à la révision du PLU ? J'ai en effet déposé plusieurs propositions qui me tiennent très à cœur et souhaite savoir précisément quel suivi y sera réservé. »

## SOUS-THÈME DU « CONSTAT GÉNÉRAL »

(57 participations)

**Une cinquantaine de contributions réalise un constat général sur un lieu spécifique, principalement plusieurs contributions issues du PLU des enfants :**



### idee.paris.fr

« PLU des enfants - Les lieux fréquentés par les enfants » dans le 6<sup>e</sup> arrondissement : « Les enfants de l'arrondissement se rendent : Pour faire du sport - Près de Montparnasse Pour prendre l'air, jouer ou retrouver ses copains - Jardin du Luxembourg - Jardin des Grands Explorateurs... »



### idee.paris.fr

« PLU des enfants - retour de promenade » dans le 13<sup>e</sup> arrondissement : Parcours effectué : Rue Franc Nohain, Avenue Boutroux, Avenue de la Porte de Vitry, Rue de Patay, Rue du dessous des Berges, Boulevard Masséna, Avenue Claude Régaud. Environnement, nature et santé Le quartier est relativement bien végétalisé sur la voie publique et en cœur d'îlot. Des bruits de circulation notables : Avenue Boutroux Avenue de la Porte de Vitry Boulevard Masséna. Des bruits d'oiseaux repérés au niveau de la rue Franc Nohain... »

## SOUS-THÈME DE LA VOITURE ET DES DEUX-ROUES

(16 participations)

**3 contributions demandant à limiter l'accès des deux-roues pour certaines rues ou s'expriment sur la circulation des voitures :**



### idee.paris.fr

« Limiter l'accès des 2 roues motorisés dans certaines rues » (11 votes).

## SOUS-THÈME DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA RÉFECTION

(7 participations)

**5 contributions demandent à réaménager ou rénover des espaces parisiens et notamment :**



### idee.paris.fr

« Couverture du périphérique de la Porte St Cloud » (1 vote).

À noter, certains sous-thèmes sont également abordés dans l'analyse qualitative dans le cadre d'autres thématiques.





# 6

**La synthèse  
des cahiers d'acteurs  
déposés sur  
[idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)**





## 6 La synthèse des cahiers d'acteurs déposés sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)

**483 cahiers d'acteurs et 17 commentaires ont été déposés entre le 12 avril et le 16 juillet 2021 dans la rubrique prévue à cet effet sur la plateforme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr).** Qu'ils soient proposés par des associations, des structures publiques, des fédérations, des entreprises ou des particuliers, ces cahiers d'acteurs portent essentiellement sur des propositions visant la protection de l'environnement et du patrimoine ainsi qu'une amélioration du cadre de vie, en cohérence avec le diagnostic territorial.

**Parmi ceux-ci, seuls 38 contributeurs différents** ont été identifiés, certains d'entre eux ayant proposé plusieurs cahiers d'acteurs :

- l'association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord – Est (ASA PNE)
- l'association Sauvegarde de la Petite Ceinture
- l'association des Promeneurs de la Petite Ceinture
- la fédération des locataires CNL du 19<sup>e</sup> arrondissement
- le Collectif Nuisances Sonores, Collectif d'habitants du centre de Paris mobilisés pour réduire les nuisances sonores d'origines commerciales
- l'association RIV'JAVEL
- l'association Mathurin du quartier Télégraphe (19<sup>e</sup>)
- l'association Le Hameau des Bois
- l'association Mont 14
- l'association Oasis Verte du 12<sup>e</sup> arrondissement
- l'association PAZ pour un Paris exemplaire en matière de condition animale
- l'association Respiration Paris 15
- l'association France Nature Environnement
- la Fondation des apprentis d'Auteuil
- la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- la Confédération des Commerçants indépendants de France (CDF)
- Fibois Île-de-France, l'interprofession régionale de la filière bois
- la CFDT
- la Ville de Livry-Gargan
- le service Urbanisme de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement
- l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris
- la RATP
- le groupe La Poste
- le Forum Urbain de l'Urbanisme
- la commission Connaissance du quartier CQ Austerlitz Salpêtrière - CQ4
- la commission climat du conseil de quartier (Didot Plaisance Porte de Vanves)
- le conseil de quartier Morland (4<sup>e</sup> arrondissement)
- le conseil de quartier Nation-Picpus (12<sup>e</sup> arrondissement)
- le conseil de quartier Jardin de Reuilly (12<sup>e</sup> arrondissement)
- le bureau d'étude Egis
- Linkcity, filiale de Bouygues Construction
- l'entreprise Le Chapotelet
- 6 particuliers (AB, Mimi, Sébastien Goy ainsi que Verdeval, Stagiaire Anastasi'art et bercyparc, trois participants à une marche exploratoire),

*La liste ci-dessus et le descriptif ci-dessous propose un classement par typologie d'acteurs.*

**L'association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord – Est (ASA PNE)**, structure indépendante, créée à l'initiative d'habitants du quartier la Chapelle dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a pour objectif d'accompagner l'aménagement urbain, paysager et environnemental du secteur Paris Nord-Est. Elle a souhaité, via son cahier d'acteur, « compléter et (...) enrichir le diagnostic qui (lui) a été présenté et qui a fait l'objet de réunions à l'échelle des conseils de quartier. » Elle souhaite notamment la « réorientation de Paris-Nord Est ». Dans un fichier joint, elle a fait « plusieurs propositions d'ordre général et sur Paris Nord-Est en particulier afin d'anticiper la mise en œuvre du PLU bioclimatique. »

**L'association Sauvegarde de la Petite Ceinture**, visant à défendre la continuité de l'ensemble de cette ligne, indique dans son cahier d'acteurs que « dans sa version actuelle, le PLU mentionne la ligne, sauf exceptions, en Zone Urbaine de Grands Services Urbains. Cette classification semble parfaitement adaptée à cette emprise ferroviaire appartenant à SNCF Réseau. » Elle préconise donc « de conserver cette classification et de l'étendre aux rares zones qui ne sont pas concernées, au sein du Parc Montsouris, du parc des Buttes-Chaumont et le long du parc Georges Brassens ».

**L'association des Promeneurs de la Petite Ceinture**, visant notamment à faire découvrir Paris à travers la promenade le long de la Petite Ceinture, souhaite, via son cahier d'acteur « démontrer que la Petite Ceinture peut être un élément clé de la construction d'une ville mieux adaptée au réchauffement climatique à condition de préserver et de renforcer la trame verte qu'elle constitue. »

**La fédération des locataires CNL du 19<sup>e</sup> arrondissement**, dans le cadre de son cahier d'acteur a repris l'Annexe 1 à la délibération « Prescription de la révision – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation » n°2020 DU104 du Conseil de Paris pour y ajouter ses propositions sur 4 des 5 objectifs : Paris, ville inclusive et solidaire ; Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés ; Paris,

ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée ; Paris, ville attractive et productive.

**Le Collectif Nuisances Sonores**, via son cahier d'acteur, demande que la problématique des nuisances sonores soit traitée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Il lui paraît « essentiel pour la collectivité de prendre en compte de façon complète la problématique des nuisances sonores dans le cadre de la révision du PLU. Il s'agit de traiter le bruit au même titre que les autres thématiques de l'aménagement et de l'environnement, de penser leurs interactions pour définir les orientations d'aménagement en matière de nuisances sonores dans les secteurs sensibles en termes de bruit : zones très bruyantes à traiter et zones calmes à préserver. » 9 commentaires ont abondé dans ce sens.

**L'association RIV'JAVEL**, dans le cadre de son cahier d'acteur, demande « que la zone de Port Javel Bas devienne une Zone urbaine verte, conformément à la volonté maintes fois affichée par la Mairie de Paris et les collectivités territoriales concernées dont la Région IDF de rendre les berges de Seine aux Parisiens. Ce corridor central aère en effet tout Paris et assure la principale continuité écologique de la Capitale. »

**L'association Mathurin**, créée fin 2020, qui s'intéresse au Quartier Télégraphe et ayant participé à la réunion de concertation organisée le 11 juin 2021 concernant le PLU dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, a souhaité présenter quelques observations complémentaires dans le cadre de son cahier d'acteur. Elles portent sur les modalités de concertation, la préservation de la diversité des paysages urbains, la demande d'action en faveur d'« une ville durable, vertueuse et décarbonisée », de la mobilité et pour faire de Paris une ville inclusive.

**L'association Le Hameau des Bois**, de défense et d'amélioration du cadre de vie dans la ville de Paris, créée en juin 2020, après le premier confinement, dans un contexte d'urgence climatique composée d'habitants des rues Emile Desvaux et Paul de Kock dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, via son cahier d'acteur, formule plusieurs propositions ou



remarques et notamment : la rue des bois comme axe piéton important, un maillage trop discontinu des pistes cyclables, le respect du statut d'aires piétonnes, le projet DOC pour la restructuration de la parcelle de l'ancien lycée technique au 26 rue du Docteur Potain...

**L'association Mont 14**, association du 14<sup>e</sup> arrondissement affiliée à France Nature Environnement, a déposé deux cahiers d'acteur :

- l'un dénonçant « *l'inefficacité du Règlement du PLU pour la protection des espaces verts depuis plus de 30 ans, au titre des EVIP, Espaces verts intérieurs protégés, de 1989 à 2006, des EVP, Espaces verts protégés, ensuite.* » et « *l'article 13.3 du Règlement relatif aux EVP (qui) est systématiquement contourné par les promoteurs* » citant 3 « cas d'école » ;
- l'autre que « *beaucoup de Secteurs de Maisons et Villas sont complètement défigurés à cause de filets de hauteur trop laxistes* » citant 3 exemples. Ce cahier d'acteur a donné lieu à 3 commentaires favorables.

**L'association Oasis Verte du 12<sup>e</sup> arrondissement**, via son cahier d'acteur, indique que la « *révision du PLU bioclimatique est l'occasion de préserver et développer les rares ilots de biodiversité à Paris, dans le douzième en particulier* » précisant qu'« *il y a donc urgence à agir, et pour ce qui concerne le PLU à prendre des mesures applicables immédiatement* » Deux commentaires ont confirmé cette proposition.

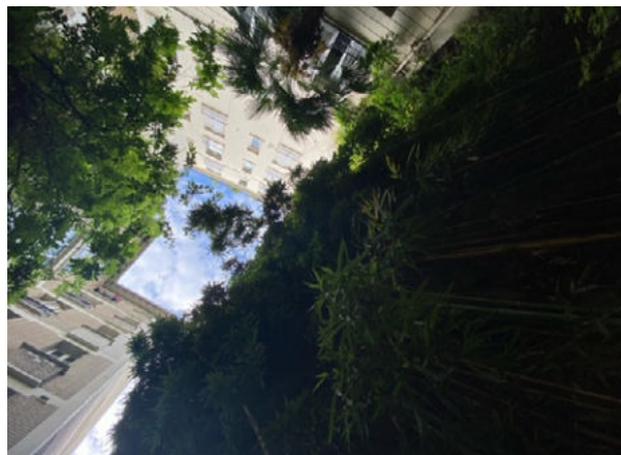


Illustration proposée par l'association Oasis Verte du 12<sup>e</sup> arrondissement

**L'association PAZ pour un Paris exemplaire en matière de condition animale**, dans son cahier d'acteur, demande à intégrer la condition des animaux liminaires dans le Plan Local d'Urbanisme et ainsi de : réduire la souffrance animale en ville ; préserver leurs habitats et les développer ; aménager l'espace et le mobilier urbain, notamment pour préserver leur sécurité et intégrer la condition des espèces aquatiques à la réflexion.

**L'association Respiration Paris 15** a déposé 3 cahiers d'acteurs portant sur :

- « *Gestion et Sanctuarisation des espaces verts exemple des Réservoirs de Grenelle (Paris 15)* » déposé à deux reprises.
- « *Diagnostic climatique et concertation sur les projets* » demandant l'amélioration du diagnostic sur deux aspects : « *Aspects environnementaux et climatiques* » ; « *Aspects transparence et concertation sur les projets* »

**L'association France Nature Environnement** a proposé 8 contributions dans la rubrique des cahiers d'acteurs :

- Une lettre dont l'objet est de mettre en cause « *un diagnostic trop lacunaire pour constituer la base d'un PLU bioclimatique* ».
- Le sommaire des 6 cahiers d'acteurs.
- Cahier d'acteur n°1 : Quelques propositions pour suspendre dès aujourd'hui des règles

obsolètes du PLU et anticiper les priorités du futur PLU bioclimatique (Expert FNE Paris Yves Jouanique). Parmi celles-ci et sans attendre le temps nécessaire à la mise en œuvre du futur PLU, l'association considère « *impératif que, partout où elle le peut, la Ville anticipe les règles futures soit par voie réglementaire (sursis à statuer) soit de façon volontariste là où elle maîtrise les opérations (zones d'aménagement concertées, constructions municipales ...), le foncier (opérations réinventer Paris), les opérateurs (Paris Habitat, Sociétés d'économie mixte) ou peut les influencer (charte de bonne conduite en discussion avec les professionnels de l'immobilier et de la construction) ».*

- **Cahier d'acteur n°2 : Intégrer la santé environnementale et le climat dans le diagnostic et le contenu du futur PLU bioclimatique** (Expert FNE Paris et Réseau Environnement Santé Albert Levy). L'association propose « *10 mesures favorables qui identifient la nature comme moyen d'action pour les objectifs écologiques et sanitaires.* » pour mettre plus en exergue la « *santé environnementale* » dans le nouveau PLU.
- **Cahier d'acteur n°3 : Retour sur les évolutions réglementaires parisiennes de l'urbanisme depuis 40 ans.** Le tournant libéral des années 2010 (Expert Bernard Landau avec le groupe de travail urbanisme de FNE Paris). L'association participe au diagnostic en dressant un bilan des évolutions de la ville et particulièrement la « *dynamique de "sur-densification" des tissus constitués et nouvelle génération de formes urbaines des quartiers récemment construits.* ».
- **Cahier d'acteur n°4 : Faut-il encore construire à Paris ?** Quels arbitrages pour les gisements fonciers repérés et quels leviers de diversification sociale ? (Expert FNE Paris Simon Ronai). L'association demande « un large débat de fond, qui devrait

- réunir institutions, universités, citoyens et experts » indiquant que ces questions « ne peu(ven)t trouver de réponse hors du niveau métropolitain et sans doute national. »
- **Cahier d'acteur n°5 : Propositions à inclure dans le PADD pour une mobilité adaptée à la transition écologique** (Expert FNE Paris et Rue de l'avenir : Anne Faure, Présidente de Rue de l'avenir). L'association demande particulièrement « *l'amélioration des liaisons en transports en commun entre Paris et les communes de l'agglomération et la limitation des déplacements* » ; « *la réduction drastique de la mobilité motorisée et de la vitesse va de pair avec la réduction et réorganisation de l'offre de stationnement* » ; « *l'organisation des livraisons, le contrôle d'accès des poids lourds et le développement des mobilités douces (marche et vélo), le tout dans le cadre de la refonte du plan de circulation et du respect des règles de la ZFE.* »
- **Cahier d'acteur n°6 : La démocratie participative à l'épreuve du PLU bioclimatique** (Experts FNE Paris : Christine Nedelec et Olivier Ansart). L'association considère notamment que « *la co-construction des politiques urbaines semble encore loin* » et que le « *processus de concertation doit être amélioré pour prendre en compte la parole citoyenne même quand elle dénonce des projets portés par la ville mais inadaptés aux besoins des Parisiens.* ».

Ces contributions ont également été déposées dans la rubrique formulaire sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr).

**La Fondation des apprentis d'Auteuil** a déposé 2 cahiers d'acteurs proposant :

- la « *mise en place d'un secteur de mixité habitat-emploi* » dans le 16<sup>e</sup> arrondissement ;
- de « *placer la personne au cœur des réflexions du PLU bioclimatique* » en intégrant « *des critères sociaux et humains et la prise en compte de la finalité sociale des projets.* »



**La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment Grand Paris**, dans le cadre de son cahier d'acteur et à l'appui d'une enquête menée par la CAPEB Grand Paris auprès d'entreprises situées sur le territoire du Grand Paris et intervenant à Paris, demande à ce que le PLU donne « *la place aux entreprises du quotidien pour continuer à servir les Parisiens* ».

**La Confédération des Commerçants indépendants de France (CDF)**, dans le cadre de son cahier d'acteur, met en cause une « *inégalité de traitement devant la loi et (la) rupture de la concurrence libre et non faussée entre l'e-commerce et le commerce physique* » et notamment « *le régime d'exception en faveur du e-commerce du point de vue de l'autorisation commerciale* ».

**Fibois Île-de-France**, l'interprofession régionale de la filière bois, via son cahier d'acteur, propose « *d'enrichir le diagnostic de (l') expertise (...) de (son) réseau d'adhérents et de partenaires engagés sur le territoire francilien* » et formule sa contribution en 3 points : « *Approfondir et compléter le diagnostic de l'APUR au regard de l'enquête construction Bois 2021 ; Apporter de la connaissance et outils mobilisables afin d'accompagner la Ville de Paris de la définition à l'atteinte de ses objectifs dans les prochaines phases du PLU (PADD et Règlement) ; Ouvrir des réflexions sur d'autres champs portés par la filière forêt bois : le développement de zones d'activités en lien avec l'emploi de matériaux vertueux et la place de l'arbre en ville en tant que puits de carbone.* »

**La CFDT**, dans le cadre de son cahier d'acteur, souhaite contribuer à « *apaiser les relations entre les Parisiens, les travailleurs parisiens et leur environnement* ». Elle cite les priorités des salariés parisiens « *profiter paisiblement d'un environnement agréable, vert, sans pollution (sonore ou atmosphérique) et de pouvoir y circuler en sécurité* » et précise notamment qu'« *améliorer la qualité de vie veut aussi dire faire de la place à ceux qui rendent possible la vie à Paris : métiers essentiels, de première et deuxième ligne, autant de travailleurs qui souvent n'ont pas les moyens*

*de se loger dans Paris mais dont la présence est indispensable à son bon fonctionnement économique et social.* »

**La ville de Livry-Gargan**, dans le cadre de son cahier d'acteur, salue la démarche de la ville de Paris « *de profiter de la révision de son PLU pour mettre en œuvre un document de planification bioclimatique pour une ville plus inclusive, préservée, attractive et ouverte.* » et souhaite ainsi « *soumettre sa contribution, dans une volonté partagée d'amélioration, l'aménagement de Paris ayant des impacts, directs ou indirects, sur son territoire.* »

**Le service Urbanisme de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement**, dans le cadre de son cahier d'acteur propose de « *parfaire l'important travail fait par les équipes de l'APUR* » en mettant « *à jour les données ; la plupart des cartes et chiffres cités datant de 2017/2018.* » Il propose d'intégrer : « *les derniers travaux réalisés sur l'équipement public, les projets de transporteurs ou de requalifications en cours, les rénovations, extensions et surélévation accordées en 2019 et 2020, et actualiser les logements SRU livrés.* » Il demande également « *à définir des thématiques précises, déjà défendues par l'arrondissement, dans le cadre des grandes orientations en accord avec les enjeux soulevés par le futur PLU. Accent mis sur la protection ou la mise en avant des petits commerces, des équipements scolaires pour la petite enfance, équilibre dans la revitalisation et sécurisation des quartiers. Prise en compte, protection et intégration d'espaces verts et de réhabilitations urbaines mais aussi des mobilités douces.* »

**L'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)** a proposé un cahier d'acteur en tant qu'« *acteur majeur de la Ville et de la Métropole par le maillage qu'elle offre à la population en termes d'offre de soins, mais également un acteur majeur de la fabrique de la ville, du fait des évolutions constantes de son parc.* » Elle rappelle que « *c'est à ce double titre qu'elle présente sa contribution à la préparation du futur PLU bioclimatique* ». Elle demande la prise en

compte de l'impact sur les sites des hôpitaux de l'évolution de l'offre de soins et des dynamiques médicales.

**La RATP**, dans le cadre de son cahier d'acteur, exprime sa volonté de « *contribuer activement, aux côtés de la Ville, à faire de Paris une ville plus inclusive et solidaire, une ville résiliente et décarbonée, préparée aux effets du changement climatique, aux chocs environnementaux et sanitaires, et à la raréfaction des ressources.* » Pour cela, elle demande « *la prise en considération de (ses) contraintes d'exploitation et de maintenance (qui) est essentielle dans le cadre de ce futur PLU, ainsi qu'une approche systémique permettant de concilier les différents usages de l'espace public.* » Elle précise que « *le précédent PLU a permis la réalisation de projets réussis* » mais a aussi mis en exergue des points d'attention pour le futur PLU et notamment : « *l'importance d'une approche systémique des usages dans l'espace public* » ; « *Le besoin de marges de manœuvre* » car ses spécificités empêchent parfois de respecter les prescriptions du PLU, les « *vulnérabilités spécifiques* » des ouvrages souterrains centenaires, « *l'anticipation du risque inondation* » ...

**Le groupe La Poste**, dans le cadre de son cahier d'acteur, présente comment il compte « *réinventer la livraison du dernier kilomètre à Paris, comme dans les 22 autres métropoles de France.* » « *Accompagnant l'accélération du e-commerce accentuée par la crise sanitaire* », la Poste se positionne « *comme le n°1 de la livraison écologique en France et en Europe* ». Le cahier d'acteur précise que l'entreprise est « *engagée de longue date dans la transition écologique* » et qu'« *elle saura accompagner les Parisiennes et les Parisiens vers des modèles innovants faisant la part belle aux services, à l'ESS, mais aussi à la solidarité.* »

**Le Forum Urbain de l'Urbanisme** a déposé 4 cahiers d'acteur portant sur les sujets suivants :

- « *Mise en place d'un forum urbain ouvert et*

*démocratique* » promouvant un dialogue citoyen sur le PLU.

- « *La santé environnementale dans le PLU* » demandant la prise en compte des propositions d'Albert Levy et Tangi Le Dantec sur la santé environnementale.
- « *La préfiguration des usages intégrée au PLU* » demandant de « *systématiser le principe de l'urbanisme transitoire et que tout nouveau projet d'urbanisme (...) s'accompagne, en amont et comme préalable, d'une animation transitoire pensée en priorité avec les habitants et les acteurs de l'ESS : un intercalaire social et solidaire.* »
- « *Halte au Citizen Washing - Instauration des principes de la concertation et du processus participatif des habitants* » demandant « *des dispositifs permanents visant à la mise en place d'une démarche participative bien structurée et inclusive des habitants en matière d'urbanisme* ».

**La commission Connaissance du quartier CQ Austerlitz Salpêtrière - CQ4** propose un cahier d'acteur contribuant à 3 thématiques du diagnostic en listant les actions qu'il propose : « *Logement et activité économique ; Équipements, services et mobilité ; Environnement, nature et santé.* » et déplore, « *d'une façon générale, malgré les efforts réalisés par la Ville en ce domaine (APUR etc ...), (qu'il y ait) une carence en matière de bilans des actions et des politiques menées, soit que les Parisiens en ignorent l'existence, soit qu'ils n'aient pas été réalisés* » indiquant que l'arrondissement peut être le relais de cette information.

**La commission climat du conseil de quartier Didot Plaisance Porte de Vanves** a déposé un cahier d'acteur portant sur une demande d'encouragement de l'agriculture urbaine. Une annexe à la proposition d'apport au nouveau PLU a également été déposée concernant l'article UG13 du règlement « *Espaces libres et plantations, végétalisation du bâti* ».



**Le conseil de quartier Morland (4<sup>e</sup> arrondissement)**, n'ayant pu organiser de forum urbain, a déposé un cahier d'acteur dans lequel il contribue sur les 4 thématiques du diagnostic pointant notamment : « *le flux des automobiles qui utilisent les 2 "axes rouges" : le Boulevard Morland et les quais hauts* » et « *des constats alarmants sur la pollution et la santé* » de la circulation routière ainsi que « *l'omniprésence de l'architecture routière* ».

**Le conseil de quartier Nation-Picpus (12<sup>e</sup> arrondissement)** a déposé un cahier d'acteur « élaboré au cours du deuxième trimestre 2021, à la suite de plusieurs visites de terrain en mai et juin de l'ensemble du quartier et de réunions de travail organisées par le Conseil de quartier, qui l'a approuvée lors de son Assemblée générale du 29 juin 2021. » listant 3 enjeux principaux : « 1. *Poursuivre les aménagements autour de la place de la Nation, selon une démarche participative et systémique, en intégrant les observations et les propositions portées par le Conseil de quartier au cours du précédent mandat.* ; 2. *Préserver la végétation des cœurs d'îlots et favoriser la végétalisation des grands axes structurants de circulation* ; 3. *Anticiper et maîtriser les évolutions du quartier à partir des besoins des habitants et des usagers du secteur, ainsi que d'une étude spécifique de l'APUR à actualiser et à enrichir suite à celle publiée en mai 2018.* » Certains de ces éléments ont également été déposés dans la partie formulaire d'[idee.paris.fr](http://idee.paris.fr). Un commentaire a félicité les membres du conseil de quartier.

**Le conseil de quartier Jardin de Reuilly (12<sup>e</sup> arrondissement)** a déposé un cahier d'acteur sur les 4 thématiques du diagnostic ainsi que ses contributions suite à la marche exploratoire citant notamment les « *lieux emblématiques* », les « *secteurs où on se sent moins bien* », les « *cœurs d'îlots agréables* ».

**Le bureau d'étude Egis** propose grâce à son cahier d'acteur, et « *en s'appuyant sur le travail déjà réalisé par la VdP sur la résilience et les*

*thèmes associés* » de « *contribuer aux ambitions de ce diagnostic, en y apportant des compléments et ouvertures sur des points plus spécifiques, d'une part sur la qualité du quotidien en ville et d'autre part sur les risques.* » Parmi les thèmes traités : la biodiversité, la canicule et les îlots de chaleur, le carbone, les usages et les initiatives temporaires...

**Linkcity**, filiale de Bouygues Construction indique, dans son cahier d'acteur avoir « *élaboré une feuille de route RSE ambitieuse qui place la transition écologique* » et présente une rétrospective de quelques projets parisiens menés en partenariat avec la Ville de Paris. L'entreprise propose également quelques pistes de réflexion concernant notamment « *l'alignement* », « *la hauteur des constructions...* ».

**L'entreprise Le Chapotelet** a déposé une contribution promouvant ses produits « *comme support le potelet de voirie* ».

**Le particulier AB** a demandé la création d'une coulée verte dans le Marais, joignant une carte des aménagements nécessaires à sa proposition.

**Le particulier Mimi** a également déposé sa contribution dans cette rubrique, demandant la plantation d'une rangée d'arbres côté pair de la rue Van Loo dans le 16<sup>e</sup> arrondissement. Elle a, par la suite, commenté sa propre proposition.

**Un particulier** a déposé au total 429 contributions portant toutes sur des demandes d'adaptation de la ville au changement climatique :

- 12 concernant une demande d'adaptation de la ville avec la prise en compte des ICU (Ilots de Chaleur Urbains) « *Adaptation de la ville - prise en compte des I.C.U. - diagnostic et mise en œuvre de solutions* » citant 12 lieux concernés.
- 417 concernant une demande d'accélération de la conversion des cours d'école en cours « *oasis* » selon le label de la Ville de Paris citant 417 lieux.

**Le participant à la marche exploratoire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement Verdeval** a déposé 3 fiches complétées issues de la marche exploratoire organisée par le CAUE de Paris dans le secteur de Bercy : Parc de Bercy, Berges de Seine Accor Arena et Bercy Village.

**Un participant à une marche exploratoire Stagiaire Anastasi'art** a déposé 3 fiches complétées issues de la marche exploratoire organisée par le CAUE de Paris dans le 16<sup>e</sup> arrondissement.

**Un autre participant à la marche exploratoire dans le 12<sup>e</sup> arrondissement bercyparc** a déposé 1 fiche complétée issue de la marche exploratoire organisée par le CAUE de Paris dans le secteur de Bercy sur le thème « *Déplacer la gare routière du parc de Bercy* ».





# 7

## Les suites données à la concertation





## 7. Les suites données à la concertation

Toutes les contributions émises dans le cadre de la période de concertation sur le diagnostic, entre le 12 avril et le 16 juillet 2021, ont été étudiées.

**La plupart d'entre elles portent sur des sujets relatifs au Plan Local d'Urbanisme. Elles seront donc prises en compte à différentes étapes de la révision selon qu'elles portent :**

- **sur le diagnostic, en participant au constat sur le territoire ;**
- **sur les phases ultérieures de la révision, en formulant des propositions pour la mise en œuvre du projet de ville.**

Il est à noter qu'un **bilan global des étapes de concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme** sera publié fin 2022. Il servira notamment de donnée d'entrée lors de l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme révisé.

*La Direction de l'Urbanisme et ses conseils, en charge de l'écriture du PLU bioclimatique, travaillent à l'analyse des différentes contributions afin d'alimenter le document final.*



# 8

## D'autres étapes de concertation après le diagnostic





## 8. D'autres étapes de concertation après le diagnostic

La prochaine étape engagée sera celle de la **définition du projet de ville ou Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lancée début 2022**. Les Parisien.ne.s et les usager.ère.s de Paris pourront donner leur vision pour l'aménagement de la ville notamment en participant sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), en réunions publiques et via les registres en mairies.

L'étape suivante de concertation portera sur l'**avant-projet du futur PLU, notamment sur les projets de règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**.

En 2023, une fois le projet élaboré, **l'enquête publique** permettra de recueillir l'ensemble des observations du public avant l'adoption définitive par le Conseil de Paris du nouveau « Plan Local d'Urbanisme bioclimatique » de Paris.

### LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION

**DÉBUT 2021**  
Phase d'information

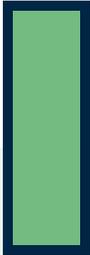
**FÉVRIER-MARS 2022**  
Phase de concertation sur les grandes orientations

**MI-2023**  
Enquête publique sur le projet de PLU

**12 AVRIL – 16 JUILLET 2021**  
Phase de concertation sur le diagnostic territorial

**JUIN-JUILLET 2022**  
Phase de concertation sur le projet de PLU

**FIN 2023 - DÉBUT 2024**  
Approbation du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique



**Un Plan Local  
d'Urbanisme  
« bioclimatique »  
pour Paris**



# I.1 Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est à la fois **un projet de ville** et **un document réglementaire**.

**Il s'agit d'un projet de ville car le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe, dans le respect des objectifs du développement durable pour les années à venir, les orientations générales de la commune :**

- en matière de politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuités écologiques ;
- concernant l'habitat, les déplacements, les réseaux (transport, énergie, communications), l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

**Il s'agit également d'un document réglementaire car ce document d'urbanisme régit l'occupation et l'utilisation des sols.** Il détermine certaines règles de construction applicables à toute la ville. Il identifie les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

**À l'échelle de la Ville de Paris, il définit :**

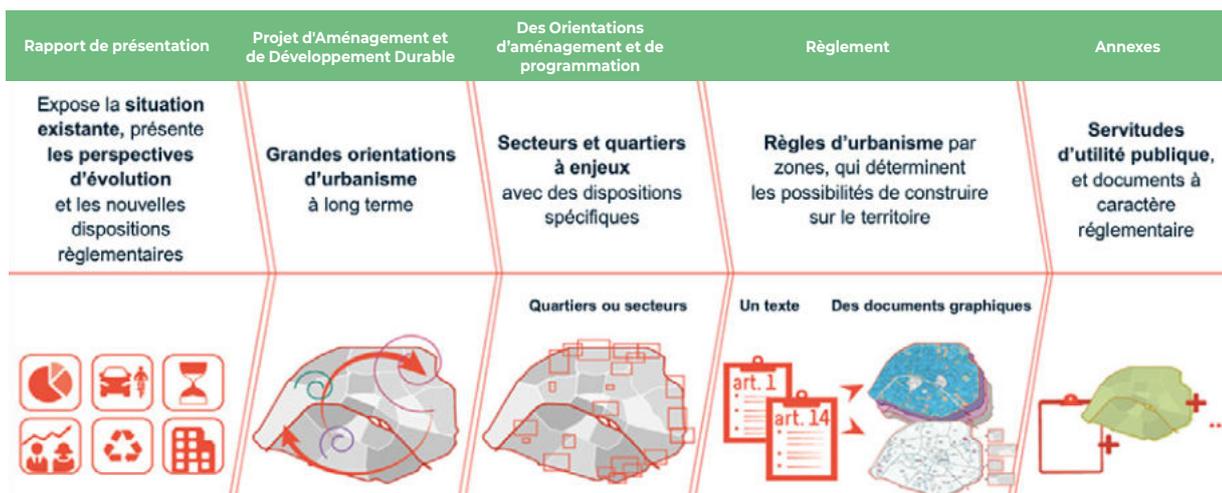
- la distinction entre espaces verts et espaces urbains ;
- les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville ;
- le maintien et la répartition des espaces verts ;
- l'emplacement des futurs équipements ;
- les caractéristiques des constructions (hauteur, implantation, traitement des façades...) ;
- et il détermine, selon la localisation des projets, les fonctions qui peuvent être imposées, encouragées ou limitées.

## LES PIÈCES CONSTITUTIVES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**5 pièces constituent le Plan Local d'Urbanisme :**

- **le rapport de présentation** dresse un état des lieux de la situation existante et les perspectives d'évolution ;
- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** décrit les grandes orientations d'urbanisme à long terme ;
- **les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** définissent les secteurs et quartiers présentant des enjeux spécifiques ;
- **le règlement** détaille les règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire ;
- **et les annexes.**

**Parmi les pièces constitutives du Plan Local d'Urbanisme, des documents sont dits « opposables aux projets » :** les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement et les annexes. C'est-à-dire qu'ils peuvent empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui ne seraient pas compatibles ou pas conformes ou ne respecteraient pas les servitudes d'utilité publique.



Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** est l'une des pièces majeures du Plan Local d'Urbanisme. Il définit les orientations que souhaite prendre Paris pour le développement de son territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable actuel du (PADD) de Paris a pour objectif :

- d'améliorer durablement le cadre de vie quotidien de tou.te.s les Parisien.ne.s ;
- de promouvoir le rayonnement de Paris et stimuler la création d'emplois pour tou.te.s ;
- de réduire les inégalités pour un Paris plus solidaire ;
- d'impliquer tous les partenaires, acteurs de la mise en œuvre du projet.

## I.II L'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme « bioclimatique »

Le précédent Plan Local d'Urbanisme, datant de 2006, prévoyait un « projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020 » : l'échéance est désormais atteinte.

Les documents d'urbanisme doivent être régulièrement actualisés pour prendre en compte :

- les orientations choisies par la municipalité ;
- les nouveaux enjeux et l'évolution du territoire ;
- la nouvelle réglementation.

Certains aspects du Plan Local d'Urbanisme actuel pourront être confirmés dans le cadre de cette révision. **Les dispositions du nouveau Plan Local d'Urbanisme prendront en compte le Plan climat air énergie territorial adopté en mars 2018.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de 2006 a accompagné la prise en charge progressive de certains enjeux environnementaux et a pour cela été mis à jour régulièrement. Il est désormais limité pour prendre en compte la dimension « bioclimatique » que la municipalité entend donner au document.

« Le caractère bioclimatique du futur Plan Local d'Urbanisme sera un des leviers majeurs de (l') action municipale et renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme (porté par la Municipalité) à travers l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. »

> Extrait de la délibération 2021 DU 104 de décembre 2020.

**Assurer la transition écologique de Paris est une priorité de la Ville. L'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme bioclimatique constitue l'un des moyens essentiels pour projeter l'évolution de la capitale à l'horizon 2030 et au-delà.**

Il s'agit d'un document stratégique pour l'aménagement de la ville qui constitue un levier central pour assurer la construction d'un Paris solidaire et durable, capable de résister aux effets du dérèglement climatique.

En prescrivant la révision du PLU parisien, le Conseil de Paris, dans sa séance de décembre 2020, a énoncé les **cinq objectifs** suivants :

- **Paris, ville inclusive et solidaire ;**
- **Paris, ville aux patrimoines et paysages préservés ;**
- **Paris, ville durable, vertueuse, résiliente et décarbonée ;**
- **Paris, ville attractive et productive ;**
- **Paris, ville actrice de la métropole.**

## I. III Le diagnostic, 1<sup>ère</sup> étape de la révision

### UNE DÉMARCHE DE CONSULTATION PRÉALABLE À LA RÉVISION

Une démarche de consultation avait été organisée à l'automne 2020 par la Ville de Paris qui a ainsi souhaité engager une **Conférence citoyenne** en amont de la phase de concertation règlementaire. Cette dernière a permis de nourrir la réflexion de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

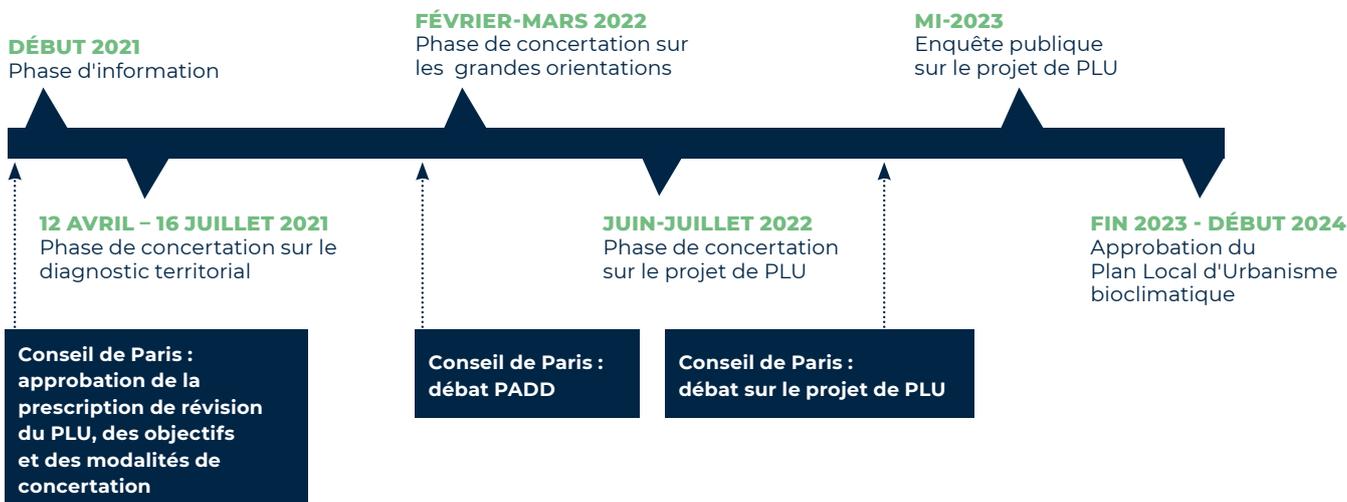
**Organisée du 26 septembre 2020 au 17 octobre 2020, cette Conférence citoyenne a été complétée par une consultation des Parisien.ne.s**

**et de ses usager.ère.s sur la plateforme idee.paris.fr pour recueillir plus largement** leurs attentes pour Paris en 2030.

Également proposée en complément de la démarche de Conférence citoyenne, la consultation par courrier/mail des acteurs partenaires de la Ville (structures institutionnelles, associations...) a également été menée sur la même période.

## LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION

Un processus de concertation avec les Parisien.ne.s tout au long de la révision.



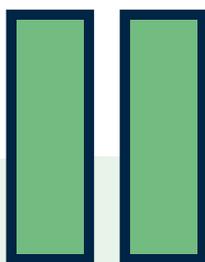
## LA RÉVISION DU PLAN LOCAL L'URBANISME EN 4 TEMPS FORTS

**Constituée de 4 temps forts**, la révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté en janvier dernier avec **une phase d'information préalable du public**.

**Du 12 avril au 16 juillet 2021, la concertation a été menée sur le diagnostic territorial.** Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> étape de concertation dans le cadre de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), le diagnostic territorial d'avril 2021 présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006. Il aborde l'ensemble des thématiques présentant des enjeux pour le développement de l'espace urbain.





**Une démarche  
ambitieuse  
de concertation  
sur le diagnostic**



## II.1 Pourquoi concerter ?

Organisée du 12 avril au 16 juillet 2021, la concertation sur le diagnostic avait pour objectif de permettre au public de prendre connaissance de ce document, de partager son expérience et donner son ressenti du territoire sur la base de l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Lors de la prochaine étape de concertation sur le projet de ville en 2022, le public sera invité à formuler des propositions sur les grandes orientations du futur PLU bioclimatique parisien.

Pendant toute la durée de la concertation, le diagnostic était consultable depuis [paris.fr](http://paris.fr) et le site [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) qui permettait également de déposer un avis, une contribution.

### UN CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

Cette concertation est obligatoire et régie par le Code de l'Urbanisme. L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme prescrit que la révision du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Elle a été mise en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville.

*Les modalités réglementaires sont détaillées ci-après.*

### LES PUBLICS DE LA CONCERTATION

Elle concerne tou.te.s les Parisien.ne.s, Francilien.n.es et usager.ère.s, quel que soit leur statut (particuliers ou groupement), qui s'intéressent au devenir de Paris. Réglementairement, un ensemble de personnes publiques (préfecture, SNCF...), dites Personnes Publiques Associées, sont informées et consultées pendant l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Les collectivités limitrophes de Paris, communes et territoires de la métropole, ont également été informées de la prescription et invitées à contribuer.

### UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE COMPLÉMENTAIRE

Au-delà du dispositif réglementaire de la concertation, un dispositif complémentaire dit « élargi » a été mis en œuvre pour renforcer le dispositif présent dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, la rendre ludique et inclusive afin que tou.te.s les Parisien.ne.s puissent s'exprimer. Elle s'est appuyée sur des outils innovants et accessibles.

*Les modalités complémentaires sont détaillées ci-après.*

### LES SUJETS DE LA CONCERTATION

Cette séquence de concertation avait pour objectif de permettre à tous de partager son expérience et donner son ressenti du territoire sur la base de l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Le diagnostic est réalisé à l'échelle des 17 arrondissements parisiens et s'appuie sur plusieurs cartes et analyses. 4 thématiques d'étude permettent de couvrir l'ensemble des enjeux de la ville en matière de développement urbain pour les 15 prochaines années. Le diagnostic est consultable depuis [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) et le site de [paris.fr](http://paris.fr) à la page dédiée à la révision du PLU.

## LOGEMENT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rassemblant deux aspects majeurs de la vie locale, cette thématique étudie les différentes formes d'habitats présents sur le territoire ainsi que les enjeux de mixité sociale. Sur le plan économique, elle caractérise les différentes activités et l'évolution de leur diversité en fonction des quartiers.

## ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET MOBILITÉS

Cette thématique examine plusieurs enjeux structurants pour le territoire parisien et notamment l'état actuel de la mobilité (stationnement, réseaux de transports en commun, aménagements cyclables, zones de circulation apaisée) mais également l'organisation de l'espace public et des équipements publics (parcs et jardins, sport, scolaire, petite enfance, social).

## ENVIRONNEMENT, NATURE ET SANTÉ

Plusieurs sujets sont abordés par cette thématique qui concerne le cadre de vie des Parisien.ne.s. Elle permet d'établir un bilan des enjeux sur les différents réseaux présents sur le territoire parisien (gaz, électricité...), l'éclairage, la rénovation du bâti et la gestion des déchets, les îlots de chaleur et les nuisances existantes, la présence de la nature en ville et la perméabilité ou l'état des sols...

## PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE

Avec un fort enjeu en matière d'esthétique urbaine, cette thématique permet d'analyser les différents tissus urbains, les spécificités du paysage parisien et sa place dans le grand paysage métropolitain. Elle dresse un état des lieux sur les questions de densité et de statut de propriété ainsi que sur le patrimoine historique de la ville.

# II. II Les modalités d'information

À compter de fin janvier 2021 et jusqu'au lancement de la phase de concertation sur le diagnostic, une phase d'information préalable a permis à tou.te.s de prendre connaissance de la démarche engagée, de ses enjeux ainsi que du déroulement de la procédure.

## L'INFORMATION ACCESSIBLE EN LIGNE ET VIA LES MÉDIAS MUNICIPAUX

Les sites Paris.fr, idee.paris.fr et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, You Tube, LinkedIn...) ont permis de **relayer l'annonce de la concertation et de fournir l'ensemble des informations nécessaires pour participer**. Le diagnostic était disponible depuis idee.paris.fr mais également sur le site de l'Atelier parisien d'urbanisme.

L'annonce a également été relayée sur les différents supports des mairies d'arrondissements : sites, réseaux sociaux, magazines...

**LE 20<sup>e</sup> EN 30 JOURS**

La concertation se poursuivra à chaque étape, jusqu'en 2022.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Exprimez-vous, c'est le moment !**

Jusqu'au 25 juin, les habitantes et les habitants du 20<sup>e</sup> sont invités à partager leur expérience de la ville.

**L'**emplacement de la future école de vos enfants, la proportion d'espaces verts dans le quartier, la hauteur des bâtiments ou encore la place réservée aux transports en commun, etc. : chacun de ces éléments, essentiels à la qualité de vie, est défini dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est un document incontournable qui fixe les règles en matière d'aménagement à l'horizon d'une dizaine, voire d'une quinzaine d'années.

**Comment participer ?**

À Paris, le PLU actuel date de 2006. Afin de prendre en compte l'évolution des besoins des Parisiennes et des Parisiens et de mieux répondre aux défis de la transition énergétique, la Ville a décidé d'engager une procédure de révision en janvier dernier. En juin, de nombreux rendez-vous – réunions publiques, maisons itinérantes du PLU, forums urbains, etc. – donneront l'opportunité à l'ensemble des habitantes et des habitants du 20<sup>e</sup> de s'exprimer. Première étape: le diagnostic, afin d'identifier les atouts et faiblesses du territoire, avant de formuler des propositions concrètes d'aménagement dès 2022. Dans le cadre de la concertation menée dans l'ensemble de la capitale, les Parisiennes et les Parisiens peuvent, du 12 avril au 16 juillet, commenter ce diagnostic, élaboré par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APU). Pour participer, rien de plus simple : rendez-vous sur la plateforme idee.paris.fr ou directement en mairie du 20<sup>e</sup>, sur le registre disponible à cet effet.

> Magazine municipal Paris Vingtième n°2 - Printemps-Été 2021

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

**LE PLU, C'EST QUOI ?**

Le Plan local d'urbanisme est un document juridique qui réglemente l'occupation des sols et donc toutes les opérations de construction. Il détermine les règles de construction applicables à toute la ville ou en identifiant les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

**LE PLU, COMMENT ?**

Les enjeux de solidarité et d'écologie nécessitent de rendre le PLU plus climatique. La révision permet de transformer en PLU plus climatique. La révision permet, par exemple, d'identifier les bâtiments historiques non classés, accorder une plus-value grande à la nature et à la flore en encourageant les permis de construire aux projets trop denses.

**LE PLU, POURQUOI ?**

Le PLU bioclimatique est une plus-value de solidarité avec plus de services publics de proximité, plus de logements sociaux et un meilleur équilibre de l'emploi sur le territoire. Les espaces « closés », tels que les parcs et les cours d'immeubles peuvent devenir des lieux de jeu, de respiration et de rencontre.

**PARTICIPEZ !**

Le PLU révisé entrera en vigueur en 2023. Pour y parvenir, la Ville de Paris souhaite mener une large concertation autour de cette révision.

Faites entendre vos attentes et usages de la ville !

## La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Sa révision est nécessaire pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitant·e·s en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

Site Paris.fr

> Magazine de la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement – N°56 -Avril-Mai 2021

## DEUX DÉPLIANTS D'INFORMATION

Deux documents d'information ont été diffusés via les mairies d'arrondissement, les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne. Ils présentaient la démarche et les thématiques de concertation. Le premier a été diffusé dans le cadre de l'information préalable et le second lors de la phase concertation sur le diagnostic.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME DEVIENT BIOCLIMATIQUE

Document stratégique pour Paris, le Plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville. Son évolution est aujourd'hui nécessaire pour actualiser les pièces qui le composent, prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes des habitant·e·s en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

**Qu'est-ce que le Plan local d'urbanisme ?**

Le Plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui régit l'occupation des sols. Il détermine les règles de construction applicables à toute la ville tout en identifiant les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés.

**Plus précisément...**

- Il définit à l'échelle de Paris.
- Les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville.
- Le maintien et la répartition des espaces verts ; les emplacements des futurs équipements ;
- Le volume des bâtiments (hauteur, distance...);
- et, selon la localisation des projets, les fonctions qui doivent être encouragées ou limitées.

**UN DOCUMENT STRATÉGIQUE CONSTITUÉ DE PLUSIEURS PIÈCES**

Parmi celles-ci, certains documents sont plus « responsables » aux projets : c'est-à-dire qu'ils peuvent empêcher juridiquement la réalisation de certains projets qui n'y seraient pas conformes.

**Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme actuel ?**

**UNE AMBITION : L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE**

pour prendre en compte la dimension « bioclimatique » que la municipalité entend donner au document et aller plus loin que l'intégration progressive des enjeux environnementaux.

Le « Plan local d'urbanisme bioclimatique » porte l'ambition d'une ville durable, ouverte à tous, solidaire et productive en préservant la santé et en créant un environnement urbain offrant davantage de place à la nature et à la biodiversité au profit de la santé de toutes et de celles qui vivent, travaillent ou se déplacent à Paris.

**UNE RÉPONSE AUX ATTENTES DES USAGER·ÈRES DE PARIS.**

en matière de protection de l'environnement et de la ville de Paris. Les contributions recueillies auprès de la Conférence citoyenne réunissant 100 Parisien·ne·s et Grand·e·s Parisien·ne·s titré·e·s au sein d'un atelier de concertation ont permis d'identifier les objectifs donnés à la révision.

### LE DIAGNOSTIC, PREMIÈRE ÉTAPE DE CONCERTATION

Constitué de quatre temps forts, la révision du Plan local d'urbanisme a débuté en janvier dernier avec une première étape d'information du public. À compter du 12 avril 2021, donnez votre avis sur le diagnostic.

**Qu'est-ce que le diagnostic ?**

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006.

Le diagnostic est consultable depuis l'ensemble des thématiques présentant des enjeux influant sur le cadre de vie des Parisien·ne·s et des Parisiens.

**Une réflexion partagée**

La concertation qui s'engage permet au public de prendre connaissance de ce document, d'équiper sa connaissance du terrain et son ressenti, et enfin de donner son avis sur le document présenté.

Sur le plan économique, elle caractérise les différentes activités et l'évolution de leur diversité en fonction des quartiers.

**QUATRE THÉMATIQUES POUR UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET**

Le diagnostic est réalisé à l'échelle des dix-sept arrondissements parisiens et s'appuie sur plusieurs cartes et analyses. Quatre thématiques d'étude permettent de couvrir l'ensemble des enjeux de la ville en matière de développement urbain pour les quinze prochaines années. Le diagnostic est consultable depuis [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr).

- 1 Logement et activité économique**  
Rassemblant deux aspects majeurs de la vie locale, cette thématique étudie les différents formes d'habitats présents sur le territoire ainsi que les enjeux de mixité sociale.
- 2 Équipements, services et mobilités**  
Cette thématique examine plusieurs enjeux structurants pour le territoire parisien et notamment l'état actuel de la mobilité, l'étalement, réseaux de transports en commun, aménagements cyclables, zones de circulation apaisée) mais également l'organisation de l'espace public et des équipements publics (parcs et jardins, sport, scolaire, petite enfance, social).
- 3 Environnement, nature et santé**  
Plusieurs sujets sont abordés par cette thématique qui concerne le cadre de vie des Parisien·ne·s. Elle permet d'établir un bilan des enjeux sur les différents réseaux présents sur le territoire parisien (gaz, électricité...), l'éclairage, la rénovation du bâti et la gestion des déchets, les îlots de chaleur et les nuisances extérieures, la présence de la nature en ville et la perméabilité ou l'état des sols.
- 4 Paysage urbain et patrimoine**  
Avec un fort enjeu en matière d'esthétique urbaine, cette thématique permet d'analyser les différents enjeux urbains, les spécificités du paysage parisien et sa place dans le grand paysage métropolitain. Elle dresse un état des lieux sur les questions de densité et de statut de propriété ainsi que sur le patrimoine historique de la ville.

**D'autres étapes de la révision après le diagnostic**

**DÈS JANVIER 2021** Phase d'information

**12 AVRIL - 16 JUILLET 2021** Phase du diagnostic

**DÉBUT 2022** Phase d'élaboration du projet de ville

**FIN 2022** Phase d'écriture réglementaire

La prochaine étape engage sera celle de définition du projet de ville ou Projet d'aménagement et de développement durable (PADOD) lancé début 2022.

En 2023, une fois le projet élaboré, l'enquête publique permettra de recueillir l'ensemble des observations du public avant l'adoption définitive par le Conseil de Paris du nouveau « Plan local d'urbanisme bioclimatique » de Paris.

DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC, vous aussi, faites part de votre expérience du territoire parisien !

> Deux dépliants – Phase d'information et phase de concertation sur le diagnostic

## LES AFFICHES

Un dispositif d'affichage a été mis en œuvre sur le territoire parisien **en 2 temps dans les mairies d'arrondissement et à l'Hôtel de Ville, le 25 mars et le 18 mai 2021.**

Ces affiches ont également été disposées dans les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne et diffusées aux 9 équipes de développement local basées dans les Quartiers de la Politique de la Ville (QPV).



**PARIS**

CONCERTATION : ouverte par délibération 2020-DU-104 du Conseil de Paris en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

**Participez à la révision du Plan Local d'Urbanisme !**



**CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC DU 12 AVRIL AU 16 JUILLET 2021**  
Le diagnostic soumis à la concertation sera mis en ligne à compter du **12 avril 2021** sur [Paris.fr](http://Paris.fr)

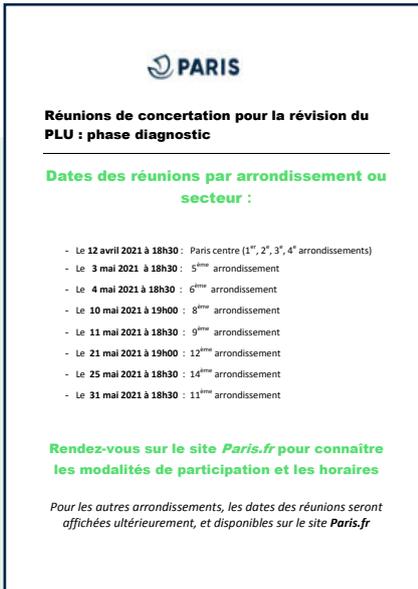
**UNE REUNION PUBLIQUE AURA LIEU DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT OU SECTEUR**  
Rendez-vous sur [Paris.fr](http://Paris.fr) pour connaître les modalités de participation par webconférence ou présentiel (selon l'évolution des conditions sanitaires).

**UN REGISTRE** sera mis à disposition du public du **12 avril 2021 au 16 juillet 2021** dans chaque mairie d'arrondissement ou de secteur.

**LA PLATEFORME INTERNET DE PARTICIPATION [ideo.paris.fr](http://ideo.paris.fr)** permettra de recueillir les contributions du **12 avril 2021 au 16 juillet 2021.**

Retrouvez le calendrier, les modalités de la révision du PLU et de la concertation et l'ensemble des informations sur [Paris.fr](http://Paris.fr)

> Affiches - 25 mars 2021



**PARIS**

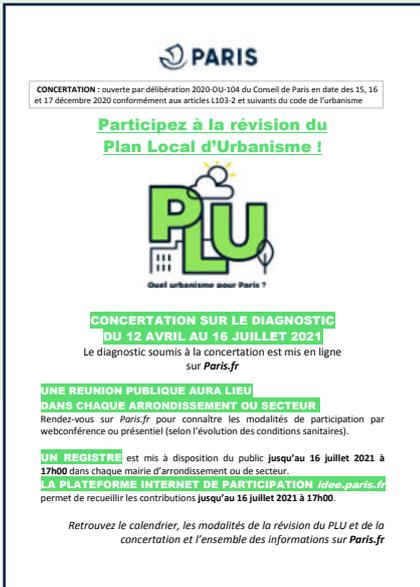
**Réunions de concertation pour la révision du PLU : phase diagnostic**

**Dates des réunions par arrondissement ou secteur :**

- Le **12 avril 2021 à 18h30** : Paris centre (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> arrondissements)
- Le **3 mai 2021 à 18h30** : 5<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **4 mai 2021 à 18h30** : 6<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **10 mai 2021 à 19h00** : 8<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **11 mai 2021 à 18h30** : 9<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **21 mai 2021 à 19h00** : 12<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **25 mai 2021 à 18h30** : 14<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **31 mai 2021 à 18h30** : 11<sup>ème</sup> arrondissement

**Rendez-vous sur le site [Paris.fr](http://Paris.fr) pour connaître les modalités de participation et les horaires**

Pour les autres arrondissements, les dates des réunions seront affichées ultérieurement, et disponibles sur le site [Paris.fr](http://Paris.fr)



**PARIS**

CONCERTATION : ouverte par délibération 2020-DU-104 du Conseil de Paris en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 conformément aux articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

**Participez à la révision du Plan Local d'Urbanisme !**



**CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC DU 12 AVRIL AU 16 JUILLET 2021**  
Le diagnostic soumis à la concertation est mis en ligne sur [Paris.fr](http://Paris.fr)

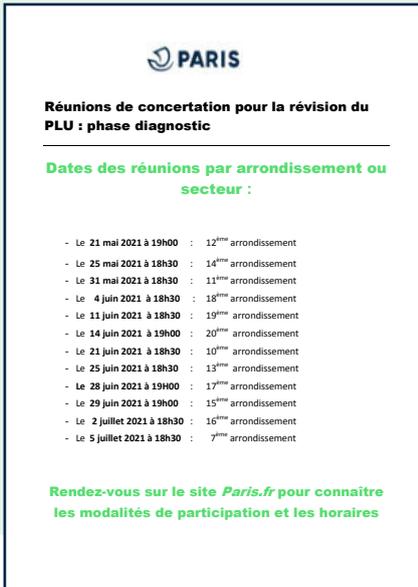
**UNE REUNION PUBLIQUE AURA LIEU DANS CHAQUE ARRONDISSEMENT OU SECTEUR**  
Rendez-vous sur [Paris.fr](http://Paris.fr) pour connaître les modalités de participation par webconférence ou présentiel (selon l'évolution des conditions sanitaires).

**UN REGISTRE** est mis à disposition du public jusqu'au **16 juillet 2021 à 17h00** dans chaque mairie d'arrondissement ou de secteur.

**LA PLATEFORME INTERNET DE PARTICIPATION [ideo.paris.fr](http://ideo.paris.fr)** permet de recueillir les contributions jusqu'au **16 juillet 2021 à 17h00.**

Retrouvez le calendrier, les modalités de la révision du PLU et de la concertation et l'ensemble des informations sur [Paris.fr](http://Paris.fr)

> Affiches - 18 mai 2021



**PARIS**

**Réunions de concertation pour la révision du PLU : phase diagnostic**

**Dates des réunions par arrondissement ou secteur :**

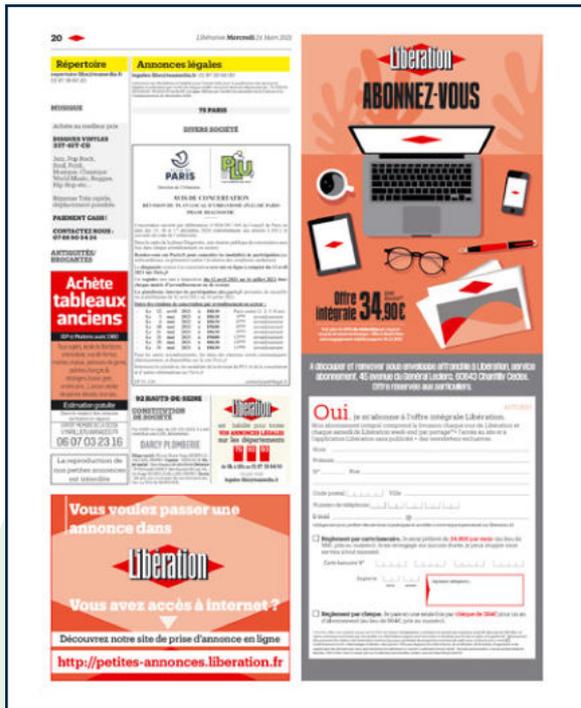
- Le **21 mai 2021 à 19h00** : 12<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **25 mai 2021 à 18h30** : 14<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **31 mai 2021 à 18h30** : 11<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **4 juin 2021 à 18h30** : 18<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **11 juin 2021 à 18h30** : 19<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **14 juin 2021 à 19h00** : 20<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **21 juin 2021 à 18h30** : 10<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **25 juin 2021 à 18h30** : 13<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **28 juin 2021 à 19h00** : 17<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **29 juin 2021 à 19h00** : 15<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **2 juillet 2021 à 18h30** : 16<sup>ème</sup> arrondissement
- Le **5 juillet 2021 à 18h30** : 7<sup>ème</sup> arrondissement

**Rendez-vous sur le site [Paris.fr](http://Paris.fr) pour connaître les modalités de participation et les horaires**

LES INSERTIONS PRESSE

Des insertions presse ont été diffusées en 2 temps pour annoncer la démarche :

- dans un premier temps, le 24 mars 2021 dans Libération, le 25 mars 2021 dans La Croix, le 26 mars 2021 dans Les Échos et le 27 mars 2021 dans Le Parisien édition Ile-de-France et Oise ;
- dans un second temps, le 18 mai 2021 dans La Croix et Libération, le 19 mai 2021 dans Les Échos et le 20 mai 2021 dans Le Parisien édition Ile-de-France et Oise.



> Libération - 24 mars 2021



> La Croix - 18 mai 2021

## LES KAKÉMONOS

Un jeu de 4 kakémonos a été mis à la disposition du public, dès la phase d'information préalable, au sein des 17 mairies d'arrondissement. Il a permis d'informer sur :

- Qu'est-ce qu'un PLU ?
- Pourquoi réviser le PLU actuel ?
- 5 objectifs majeurs pour l'avenir de Paris
- Les Parisiens au cœur de la démarche



### Le diagnostic : première étape de concertation

**Qu'est-ce que le diagnostic ?**

réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apu), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006. Il aborde l'ensemble des enjeux influant sur le cadre de vie des Parisiens.

**Une réflexion partagée**

Le diagnostic est inclus dans le rapport de présentation qui est, une des pièces constitutives du Plan local d'urbanisme. Ce diagnostic, est l'objet de cette concertation.

La concertation qui s'en suit permet au public de prendre connaissance de ce document, d'exprimer sa connaissance du terrain et son ressenti, et enfin d'apporter un commentaire au document présenté.

**QUATRE THÉMATIQUES POUR UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET**

Le diagnostic est réalisé à l'échelle des dix-sept arrondissements parisiens et s'appuie sur de nombreuses cartes et analyses. Quatre thématiques d'étude permettent de couvrir l'ensemble des enjeux de la ville en matière de développement urbain pour les quinze prochaines années. Le diagnostic est consultable depuis [paris.fr](http://paris.fr) et le site [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) permet de déposer votre avis, votre contribution.

**1**

**LOGEMENT ET ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**

**2**

**ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET MOBILITÉS**

**3**

**ENVIRONNEMENT, NATURE ET SANTÉ**

**4**

**PAYSAGE URBAIN ET PATRIMOINE**

\* d'infos : [paris.fr](http://paris.fr) et [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)

> L'exposition à la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement

Il a été complété au lancement de la phase de concertation sur le diagnostic par un panneau spécifique à cette étape.

## LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION

Une démarche de formation et de sensibilisation des directions générales des services des arrondissements, des coordinateurs des conseils de quartier, du Conseil Parisien de la Jeunesse, du Conseil des Générations Futures a été menée sur toute la période.

Le 11 février 2021, les directions générales ont reçu une formation et ont reçu un kit méthodologique (Power Point de formation, documents d'information, affiches...) enrichi tout au long de la procédure de révision.

### La Conférence pédagogique du 7 mai organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris

Organisée en ligne et retransmise sur [YouTube](#) et Facebook, cette conférence « **Quel Paris en 2030 avec le futur PLU bioclimatique ?** » avait le programme suivant :

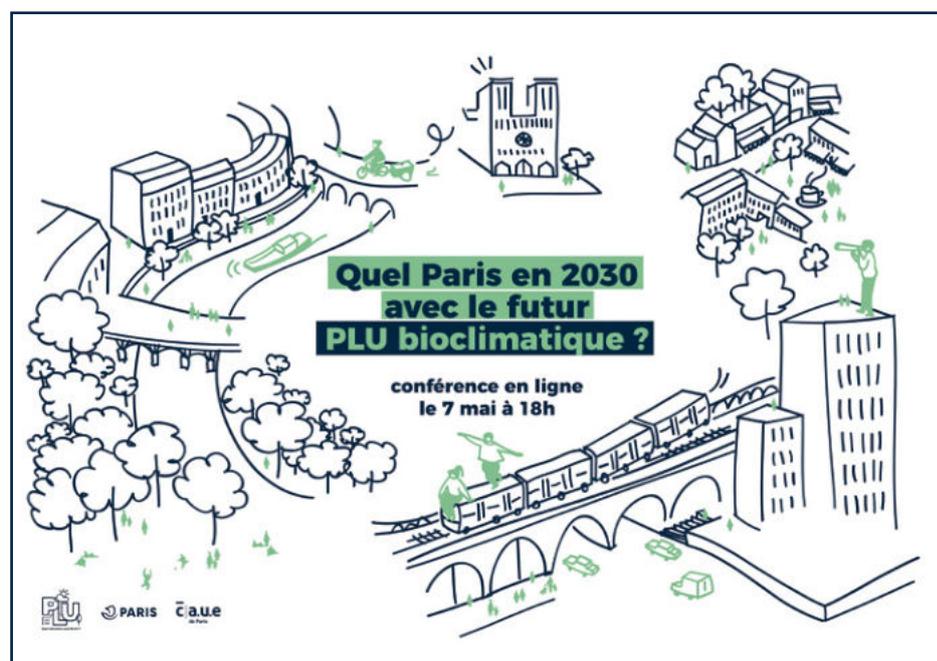
- **le PLU bioclimatique : un outil pour redessiner Paris ?** Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques ;
- **les règlements urbains qui ont façonné**

**Paris**, Christiane Blancot, Directrice d'études Ville et formes urbaines à l'Atelier parisien d'urbanisme ;

- **changement climatique : faire la ville dans la ville**, Philippe Madec, architecte-urbaniste de l'Atelier Philippe-Madec ;
- **l'architecture comme écosystème** par Pascale Dalix, architecte et co-fondatrice de l'agence Chartier Dalix.

541 spectateurs se sont connectés pour le direct et la vidéo a été vue par 1 704 internautes au 13/09/21.

Elle était accompagnée d'un livret-programme :



---

## La controverse urbaine du 15 juin 2021

**Des étudiants en urbanisme, architecture et sciences politiques de 6 écoles françaises et américaines ont répondu à l'appel des « controverses urbaines » pour penser le Paris de demain** et tenter de répondre à la question « Existe-t-il une densité idéale ? », sujet de la 1<sup>ère</sup> controverse. Ils ont présenté leurs travaux devant un panel d'experts le 15 juin 2021. Ce débat a été retransmis sur [YouTube](#). La vidéo a été vue par 1 215 internautes au 13/09/21.

Ces étudiants sont issus de Sorbonne Université, de Sciences Po, de l'École nationale des Ponts et Chaussées, de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris et de deux universités des États-Unis (l'Université de l'Illinois à Urbana Champaign et le Great City Institute, en partenariat avec le programme City Cité développé par les services culturels de l'ambassade de France aux États-Unis).

À travers leur expérience universitaire, les étudiants peuvent jouer un rôle dans la construction des politiques publiques qui répondent aux enjeux climatiques.

**La méthode est nouvelle : rares sont les occasions pour les étudiants de pouvoir influencer sur les questions environnementales, alors qu'ils devront y faire face durant leur vie active.**



**Aussi, les controverses urbaines montrent que la construction de la ville est ouverte à toutes et à tous.**

Les controverses urbaines continueront en décembre avec un deuxième thème soumis prochainement à de nouveaux groupes d'étudiants.

---

## La formation des coordinateurs et coordinatrices des Conseils de quartier

**Une présentation des modalités de concertation a été faite aux coordinateurs et coordinatrices des Conseils de Quartier le 11 février 2021** pour présenter les modalités de concertation. Une présentation du Plan Local d'Urbanisme leur a également été faite les 18 et 22 mars 2021.

Une autre réunion d'échanges en présence d'Emmanuel Grégoire leur a été proposée le 19 juin 2021 pour les aider à mieux comprendre les enjeux et objectifs du Plan Local d'Urbanisme et de sa révision.

## LES MAISONS DU PLU

Des kiosques d'information appelés « maisons du PLU » ont permis de renforcer l'annonce de la concertation sur l'ensemble du territoire parisien pendant toute la période.

Les 17 arrondissements et secteur ont accueilli les maisons du PLU avec 2 sessions de rencontre pour chacun d'entre eux.



Maison du PLU dans le 5<sup>e</sup> arrondissement

## II. III Les modalités de concertation réglementaire

### LES RÉUNIONS PUBLIQUES DANS TOUS LES ARRONDISSEMENTS

Une réunion publique a été organisée dans chacun des 17 arrondissements et secteur parisiens. Compte tenu du contexte sanitaire, ces réunions ont été organisées en visioconférence grâce au système Webex de la Ville de Paris. Elles ont permis au public de prendre la parole mais également de participer via le tchat.

Secteur / arrondissements	Dates
Paris Centre (1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> )	12/04/2021
5 <sup>e</sup>	03/05/2021
6 <sup>e</sup>	04/05/2021
7 <sup>e</sup>	05/07/2021
8 <sup>e</sup>	10/05/2021
9 <sup>e</sup>	11/05/2021
10 <sup>e</sup>	21/06/2021
11 <sup>e</sup>	31/05/2021
12 <sup>e</sup>	21/05/2021
13 <sup>e</sup>	25/06/2021
14 <sup>e</sup>	25/05/2021
15 <sup>e</sup>	29/06/2021
16 <sup>e</sup>	02/07/2021
17 <sup>e</sup>	28/06/2021
18 <sup>e</sup>	04/06/2021
19 <sup>e</sup>	11/06/2021
20 <sup>e</sup>	14/06/2021

> Calendrier des réunions publiques

## Population

- 139 700 habitants
- 219 habitants à l'hectare (250 à Paris)
- 21 700 familles soit 22% des ménages (Paris : 22%)
- 18% des habitants ont moins de 20 ans (Paris : 19%)
- 17% des habitants ont plus de 65 ans (Paris : 17%)
- Revenu médian des habitants : 28 710 € (28 440 € à Paris)
- 14% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (Paris : 15%)

**Des profils socio-économiques divers** avec de nombreux cadres (46% des actifs, même proportion qu'à Paris) et 25% d'ouvriers et d'employés (26% à Paris)

**Un grand nombre de personnes en situation de rue** 25 personnes pour 10 000 habitants (contre 16 à Paris)

**Une démographie proche des moyennes de Paris**

**Un nombre d'habitants en léger recul depuis 10 ans** -0,5% d'habitants en moyenne par an entre 2011 et 2018 (- 0,5% à Paris)

**Un revenu proche de la médiane parisienne**, avec des ménages aux ressources plus modestes le long du boulevard des Maréchaux mais aussi dans le quartier de Bercy.

**NIVEAU DE REVENU**

Niveau de revenu déclaré des ménages (€)

- 0 à 10 000
- 10 000 à 15 000
- 15 000 à 20 000
- 20 000 à 25 000
- 25 000 à 30 000
- 30 000 à 35 000
- 35 000 à 40 000
- 40 000 à 45 000
- 45 000 à 50 000
- 50 000 à 55 000
- 55 000 à 60 000
- 60 000 à 65 000
- 65 000 à 70 000
- 70 000 à 75 000
- 75 000 à 80 000
- 80 000 à 85 000
- 85 000 à 90 000
- 90 000 à 95 000
- 95 000 à 100 000
- 100 000 à 105 000
- 105 000 à 110 000
- 110 000 à 115 000
- 115 000 à 120 000
- 120 000 à 125 000
- 125 000 à 130 000
- 130 000 à 135 000
- 135 000 à 140 000
- 140 000 à 145 000
- 145 000 à 150 000
- 150 000 à 155 000
- 155 000 à 160 000
- 160 000 à 165 000
- 165 000 à 170 000
- 170 000 à 175 000
- 175 000 à 180 000
- 180 000 à 185 000
- 185 000 à 190 000
- 190 000 à 195 000
- 195 000 à 200 000
- 200 000 à 205 000
- 205 000 à 210 000
- 210 000 à 215 000
- 215 000 à 220 000
- 220 000 à 225 000
- 225 000 à 230 000
- 230 000 à 235 000
- 235 000 à 240 000
- 240 000 à 245 000
- 245 000 à 250 000
- 250 000 à 255 000
- 255 000 à 260 000
- 260 000 à 265 000
- 265 000 à 270 000
- 270 000 à 275 000
- 275 000 à 280 000
- 280 000 à 285 000
- 285 000 à 290 000
- 290 000 à 295 000
- 295 000 à 300 000
- 300 000 à 305 000
- 305 000 à 310 000
- 310 000 à 315 000
- 315 000 à 320 000
- 320 000 à 325 000
- 325 000 à 330 000
- 330 000 à 335 000
- 335 000 à 340 000
- 340 000 à 345 000
- 345 000 à 350 000
- 350 000 à 355 000
- 355 000 à 360 000
- 360 000 à 365 000
- 365 000 à 370 000
- 370 000 à 375 000
- 375 000 à 380 000
- 380 000 à 385 000
- 385 000 à 390 000
- 390 000 à 395 000
- 395 000 à 400 000
- 400 000 à 405 000
- 405 000 à 410 000
- 410 000 à 415 000
- 415 000 à 420 000
- 420 000 à 425 000
- 425 000 à 430 000
- 430 000 à 435 000
- 435 000 à 440 000
- 440 000 à 445 000
- 445 000 à 450 000
- 450 000 à 455 000
- 455 000 à 460 000
- 460 000 à 465 000
- 465 000 à 470 000
- 470 000 à 475 000
- 475 000 à 480 000
- 480 000 à 485 000
- 485 000 à 490 000
- 490 000 à 495 000
- 495 000 à 500 000

Source : INSEE, 2019 (logement, revenu, population, 2011-2018)

Emilie Moreau

| Révision du Plan local d'urbanisme de Paris – 12<sup>e</sup> arrondissement | 21 mai 2021 | 4/62

Réunion publique du 12<sup>e</sup> arrondissement, le 21 mai 2021

## Végétation

39 parcs et jardins - 50,3 ha  
le bois de Boulogne - 845 ha  
2 cimetières - 2,5 ha

16 300 arbres d'alignement

2 sites d'agriculture urbaine  
3 jardins partagés  
23 potagers et vergers dans les écoles  
1 jardin participatif

**Avec 203 ha de végétation hors bois (1 048 ha avec le bois), le 16<sup>e</sup> arrondissement est au dessus de la moyenne parisienne**

26% de la surface est végétalisée dans le 16<sup>e</sup> hors bois (21% en moyenne à Paris hors bois)

- le bois de Boulogne (845 ha), un réservoir de biodiversité majeur
- De grands espaces verts parmi lesquels, les jardins du Trocadéro (9,3 ha), les Jardins du Ranelagh (6 ha), de l'hôpital Sainte-Périne (3,7 ha), de la porte de Saint-Cloud (3,6 ha)

**Une végétation privée diffuse dans l'arrondissement (hors bois)**

- 13,5 ha de végétation dans les équipements (hors parcs, jardins et cimetières)
- 54 ha dans les espaces verts privés
- plus de 500 murs végétalisés
- 225 toitures végétalisées

**LA NATURE**

Légende

- Type de végétation
  - Bois d'alignement et bois urbains
  - Espaces verts
  - Bois herbacés
- Équipements publics végétalisés
  - Jardins publics
  - Cimetière
  - Espace de jeux en bois
- Autres éléments de nature
  - Forêt récréative
  - Mur végétalisé
  - Agriculture urbaine
  - Jardin partagé et potager
  - Mur et plan d'eau
- Équipements privés végétalisés
  - Roof-top garden
  - Espaces verts
  - Équipements de biodiversité

Source : APUR, INSEE, INRS

**TAUX DE LA VÉGÉTATION À LA PARCELLE**

Taux de végétation

- Moins de 10%
- 10 à 20%
- 20 à 30%
- 30 à 40%
- Plus de 40%

Source : APUR, INSEE, INRS

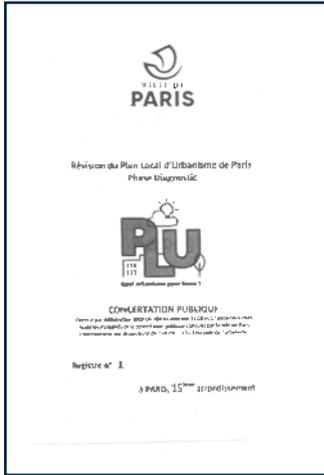
Paul BAROIN APUR

| Révision du Plan local d'urbanisme de Paris – 16<sup>e</sup> arrondissement | 2 juillet 2021 |

Réunion publique du 16<sup>e</sup> arrondissement, le 2 juillet 2021

## LES REGISTRES EN MAIRIE

Des registres de concertation ont été mis à disposition dans chacune des 17 mairies d'arrondissement pour recueillir l'avis du public.



> Le registre du 15<sup>e</sup> arrondissement

## LA PLATEFORME IDEE.PARIS.FR

Deux modalités de participation étaient offertes via la plateforme idee.paris.fr :

- un **formulaire de participation** pour tous (habitant, ou usager de Paris notamment), permettant de déposer sa contribution en sélectionnant la thématique et de renseigner la localisation concernée ;
- un **cahier d'acteur** via un gabarit mis à disposition des personnes morales, ou d'associations.

Le dépôt de contributions individuelles et de cahier d'acteurs était possible entre le 12 avril et le 16 juillet 2021 à 17h.

**CONCERTATION SUR LE DIAGNOSTIC**  
du 12 avril au 16 juillet 2021

Insérer votre logo ICI :

**NOM DE L'ORGANISME OU DE L'INSTITUTION**

Résumé de la présentation de l'acteur : 400 signes max  
hortabatur, quae licet ambigeret metuens saepe cruentum, spe tamen quod eum lenire poterit ut germanum profecta, cum Bithyniam introisset, in statione hortabatur, quae licet ambigeret metuens saepe cruentum, spe tamen quod eum lenire poterit ut germanum profecta, cum Bithyniam introisset, in statione hortabatur, quae licet ambigeret metuens saepe

**TITRE GÉNÉRAL DU CAHIER D'ACTEUR**

1400 signes max – Résumé de la contribution sur les 4 thèmes du diagnostic territorial  
Restabat ut Caesar post haec propararet accitus et abstergendae causa suspitionis sororem suam, elius uxorem, Constantius ad se tandem desideratam venire multis fictisque blanditiis hortabatur, quae licet Texte exergue Texte exergue Texte exergue Texte exergue germanum profecta, cum Bithyniam introisset, in statione quae Caenos appellatur, absumpta est vi febrinum contemplans caecidisse fiduciam qua se futum existimabat, anxia cogitatione, quid moliretur haerebat.  
Restabat ut Caesar post haec propararet accitus et abstergendae causa suspitionis Texte exergue Texte exergue Texte exergue Texte exergue fictisque blanditiis

+ CONTACT  
Nom acteur :  
Adresse :  
Téléphone :  
Mail :

PROCÉDURE DE RÉVISION VISANT L'ADOPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME BICOLOR

> Le formulaire de contribution individuelle et le gabarit du cahier d'acteur mis à disposition

**Déposer une proposition**

Faites part de votre expérience du territoire parisien en commentant le diagnostic territorial dont vous pouvez prendre connaissance du diagnostic territorial en cliquant ici.

**Titre**  
Indiquez le titre résumé de votre proposition

**Catégorie**  
Sélectionnez une catégorie

**Lieu ou adresse**  
Vous pouvez partager le nom d'une commune, d'un quartier, d'une rue ou d'une adresse exacte  
Recherchez l'un des lieux ou d'une adresse

**Zone géographique** *Requiert*  
Sélectionnez une localisation

**Description**  
Écrivez ou décrivez brièvement votre message

**Mon profil**  
Habitant ou usager de Paris | Participant à un forum urbain | Participant à une marche exploratoire

**Souhaitez-vous être tenu(e) informé(e) des suites du projet ?**  
En répondant "OUI", vous acceptez que votre mail soit transmis à l'équipe de la Ville de Paris en charge de la consultation de ce projet afin de vous recueillir.

**Avez-vous pris connaissance du diagnostic territorial ?**  
Si ce n'est pas le cas, vous le trouverez en cliquant sur ce lien.

**Illustration** *Requiert*  
Faites glisser votre image sur cette zone ou ajoutez-en un fichier sur votre ordinateur

Annuler | Soumettre la contribution | Soumettre

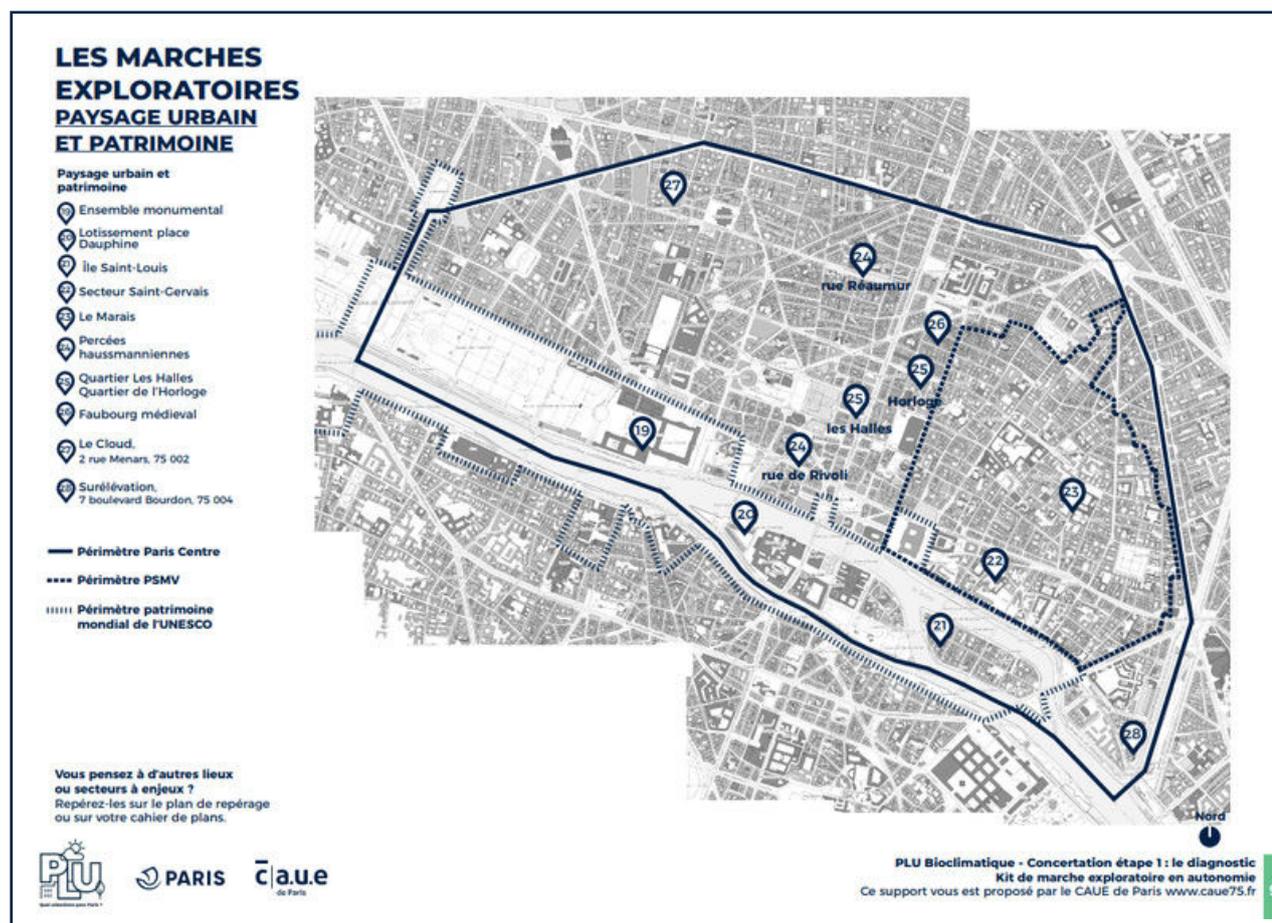
## II.IV Les modalités de concertation complémentaires

### LES MARCHES EXPLORATOIRES

En parallèle de la démarche de concertation réglementaire menée par la Direction de l'Urbanisme, le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris** devait accompagner cette concertation sur le diagnostic territorial par **une marche exploratoire dans chaque arrondissement parisien**. Le contexte

sanitaire durant le printemps 2021 ne permettait pas de réunir un groupe d'habitants dans l'espace public pour ce type d'événement.

Aussi, le CAUE a adapté sa proposition d'accompagnement par des marches exploratoires en autonomie.



**Des supports thématiques ont été mis au point par le CAUE à partir du diagnostic territorial et diffusés aux habitants pour qu'ils puissent se saisir des questions posées.** Suite aux réunions publiques de chaque arrondissement, une réunion en visioconférence en amont des marches en autonomie était animée par

le CAUE pour présenter les supports et expliquer la démarche aux habitants. Une seconde réunion en visioconférence de restitution des marches qu'ils avaient réalisées, était organisée deux semaines plus tard pour que les habitants puissent faire un retour sur leurs observations.

L'allègement des mesures gouvernementales concernant la situation sanitaire a amené à proposer des marches exploratoires en présentiel accompagnées par le CAUE de Paris dans deux

arrondissements, le 7<sup>ème</sup> arrondissement et le 15<sup>ème</sup> arrondissement, et à réaliser les réunions en présentiel dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.



Chaque arrondissement disposait d'un kit de marches exploratoires en autonomie téléchargeable sur le site internet du CAUE de Paris, et de versions imprimées de ces kits mis à disposition des habitants dans les mairies d'arrondissement.

Chaque kit de marche exploratoire en autonomie était constitué de deux cahiers pratiques :

- Cahier mode d'emploi
- Cahier de plans

## LES MARCHES EXPLORATOIRES MODE D'EMPLOI

**LE PLU C'EST QUOI ?**  
Document stratégique pour Paris, le Plan local d'urbanisme (PLU) définit les grandes orientations d'aménagement et réglemente toutes les constructions de la ville.

**UN PLU BIOCLIMATIQUE POURQUOI ?**  
Son évolution est aujourd'hui nécessaire pour :

- l'actualiser,
- prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation de la ville au changement climatique,
- répondre aux attentes des habitant.e.s en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

**LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL**  
La première étape de la concertation consiste en un diagnostic partagé du territoire parisien. Ce diagnostic servira de base au futur projet d'aménagement et de développement durable. Il déterminera les grandes orientations du futur PLU.

**4 GRANDES ÉTAPES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES EN CONCERTATION AVEC LES PARISIEN.NE.S**

2021	2022	2023	2023
12 avril au 16 juillet concertation sur le diagnostic	début 2022 concertation sur les grandes orientations	mi-2022 concertation sur le projet de règlement	2023 enquête publique et approbation du PLU en 2023

**DRESSEZ LE PORTRAIT DE VOTRE ARRONDISSEMENT À UN INSTANT T**  
Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision de 2006. Il aborde l'ensemble des enjeux influant sur le cadre de vie des Parisien.ne.s.

Il est consultable sur le site [paris.fr](http://paris.fr) ou sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr)

Vous trouverez dans ces documents des extraits du diagnostic, mais vous pouvez bien sûr réagir sur l'ensemble du document.

Pour nourrir ce premier diagnostic technique, nous vous invitons à réaliser des marches exploratoires en vous appuyant sur ces kits de marches en autonomie dans votre arrondissement.

**OBJECTIFS**

- Prendre connaissance in situ du diagnostic réalisé par la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur)
- Exprimer sa connaissance du terrain et son ressenti
- Confirmer, infirmer ou compléter le diagnostic territorial

**RÉALISEZ UN DIAGNOSTIC EN MARCHANT**  
Cette marche exploratoire est un moyen de transmettre aux services de la Ville de Paris votre connaissance de l'arrondissement. En tant que riverain, vous êtes en contact direct avec la vie du quartier et vous croisez de multiples points de vue : cyclistes, enfants, commerçants, usagers de transports en commun, promeneurs, joggeurs...

**KIT PRATIQUE DU MARCHEUR**

**Pour le repérage**  
stylo ou feutre, support rigide, de quoi photographier, papier brouillon, plan du parcours réalisé et de ses environs.

**Pour soi**  
un masque, en fonction de la durée prévue du parcours : vêtements et chaussures adaptés.

**> Le cahier mode d'emploi**

**PLU Bioclimatique - Concertation étape 1 : le diagnostic**  
Ce document s'appuie sur le diagnostic territorial du PLU de Paris de l'Apur  
Ce support vous est proposé par le CAUE de Paris [www.caue75.fr](http://www.caue75.fr)



## LES FORUMS URBAINS

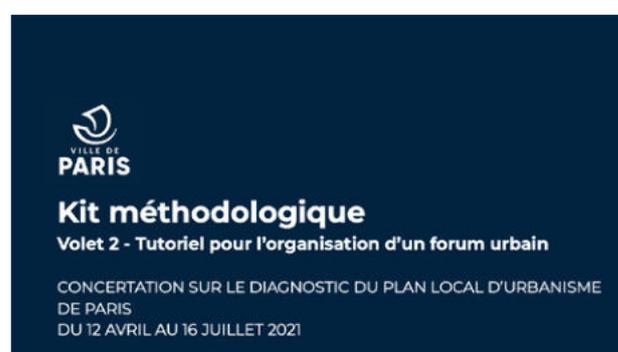
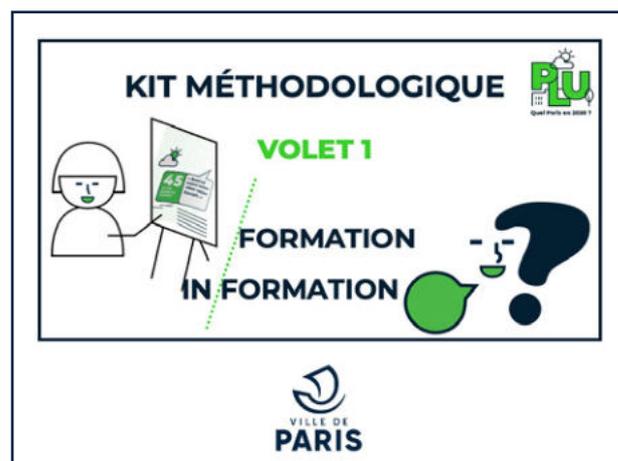
**Des forums urbains ont été organisés par les conseils de quartier de certains arrondissements.** Pour les accompagner dans cette démarche, un kit méthodologique et un kit de participation, expliquant notamment comment organiser un forum urbain, ont été mis à leur disposition et une formation des coordonnateurs de quartier a été proposée.

Les conseils de quartier de 10 arrondissements ont organisé des forums urbains, parfois en plusieurs séquences, thématiques ou localisées. **Au total, ce sont une trentaine d'événements avec les conseils de quartier qui ont permis de participer au diagnostic territorial.**

Les représentants des conseils de quartier ont pu restituer leurs contributions sur [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), via le formulaire.

**Des ateliers complémentaires d'accompagnement (Atelier de Recueil des Contributions - ARC)** ont également eu pour objectif de les accompagner pour l'organisation du forum urbain ou pour le dépôt des contributions sur la plateforme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr) :

- ARC 5<sup>e</sup> arrondissement : le 21 mai 2021
- Réunion de lancement des forums urbains du 18<sup>e</sup> arrondissement : le 2 juin 2021
- ARC 14<sup>e</sup> arrondissement : le 7 juin 2021
- ARC 12<sup>e</sup> arrondissement : le 17 juin 2021

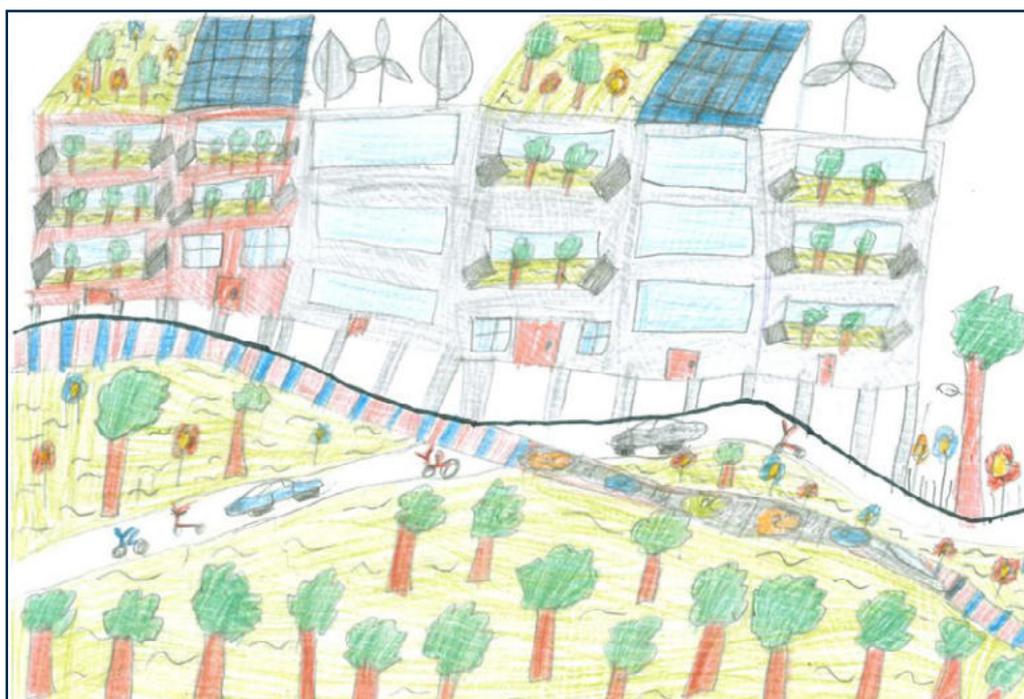


<b>SECTEUR / ARRONDISSEMENTS</b>	<b>DATES</b>
<b>Paris Centre (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>)</b>	<b>20.06.21</b> - Conseil de quartier Sentier-Arts et Metiers
<b>5<sup>e</sup></b>	<b>11.05.21</b> - Forum urbain - (CQ Sorbonne, CQ Saint Victor, CQ Val-de-Grace, CQ Jardin des Plantes)
<b>10<sup>e</sup></b>	<b>3.07.21</b> - conseil de Quartier Grange-aux-Belles Terrage et conseil de quartier Saint Vincent de Paul – Lariboisière
<b>11<sup>e</sup></b>	<b>9.07.21</b>
<b>12<sup>e</sup></b>	Forums urbains : <b>entre début mai et juin</b>  Dates des réunions de sensibilisation pour amorcer la concertation sur le PLU et expliquer la phase de diagnostic à chaque conseil de quartier : Quartier Bel Air Nord : <b>11.06.21</b> Quartier Vallée de Fécamp : <b>31.05.21</b> Quartier Bercy : <b>20.05.21</b> Quartier Aligre : <b>19.05.21</b> Quartier Bel Air Sud : <b>19.05.21</b> Quartier Jardin de Reuilly : <b>17.05.21</b> Quartier Nation Picpus : <b>lors de l'assemblée début mai</b>
<b>14<sup>e</sup></b>	Conseil de quartier Didot Porte de Vanves : <b>28.05.21 ; 2.06.21 ; 4.06.21</b> Conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Oréans : <b>4 et 5.06.21</b> Conseil de quartier Montparnasse - Raspail : <b>6.06.21</b>
<b>17<sup>e</sup></b>	Un forum urbain par thématique : <b>le 29.06.21, 1.07.21, 6.07.21 et 8.07.21.</b>
<b>18<sup>e</sup></b>	Un forum urbain par quartier : <b>7.06.21</b> : Goutte d'Or - Château Rouge <b>8.06.21</b> : Moskova – Pte de Montmartre – Pte de Clignancourt : la réunion n'a pas eu lieu. <b>9.06.21</b> : Amiraux Simplon Poissonniers <b>10.06.21</b> : Clignancourt – Jules Joffrin <b>14.06.21</b> : La Chapelle – Marx Dormoy <b>21.06.21</b> : Charles – Hermite Évangile <b>23.06.21</b> : Montmartre <b>24.06.21</b> : Grandes Carrières – Clichy.
<b>19<sup>e</sup></b>	<b>21.06.21</b> : conseils de quartier Place des fêtes/ Porte des Lilas/ Danube <b>22.06.21</b> : conseils de quartier Plateau/ Bas-Belleville/ Secrétan/ Manin Jaurès <b>30.06.21</b> : conseils de quartier Flandre/ Flandre Aubervilliers/ Bassin de la Villette
<b>20<sup>e</sup></b>	<b>17.06.21</b> : 1 rue Geo Chavez (quartier Gambetta) <b>18.06.21</b> : Place Bilal Berreni (quartier St Blaise) <b>21.06.21</b> : Cours de Vincennes (quartier Plaine Lagny) <b>24.06.21</b> : Place Adjuvant Vincenot (quartier TPSFF) <b>25.06.21</b> : Place Allais (quartier Belleville)

## LE PLU DES ENFANTS

Parallèlement au dispositif de concertation proposé aux adultes, le CAUE de Paris a mis en place **une démarche de sensibilisation et de réflexion à destination des enfants afin de recueillir leur regard sur la ville et leur vision du Paris de demain.**

Entre le 3 juin et le 16 juillet, le CAUE de Paris est intervenu auprès d'une classe élémentaire « ambassadrice du PLU » (du CP au CM1) dans chaque arrondissement afin d'inviter des enfants de tout Paris à s'exprimer sur les grands thèmes du diagnostic territorial (Logement et activité économique, équipements services et mobilités, Environnement nature et santé, Paysage urbain et patrimoine).



**Afin de recueillir leur regard sur la ville, deux ateliers de 3h chacun ont été menés :**

- **un premier atelier de sensibilisation**  
aux notions d'urbanisme et promenade d'observation dans le quartier de l'école;
- **un second atelier destiné à la réalisation d'une « cartographie diagnostic »**  
du cadre de vie des enfants.

**En synthèse, et malgré des thèmes de diagnostic très vastes et des situations parfois complexes à appréhender, les enfants ont montré tout l'intérêt qu'ils portent à l'étude et la compréhension de leur environnement.**

Le travail fin de diagnostic et de cartographie, tout comme la production très riche de dessins de « ville rêvée pour 2030 », témoignent du fait que la ville est bien un sujet qui les anime et qui stimule leur imaginaire.

**Globalement, le travail mené avec les enfants confirme ou complète le diagnostic territorial de l'Atelier parisien d'urbanisme (Apu).**

Tout à fait capables de formuler des propositions justes, pertinentes et parfois inattendues sur leur cadre de vie, les enfants ont également su identifier des problématiques urbaines que le nouveau PLU bioclimatique parisien devra nécessairement considérer.

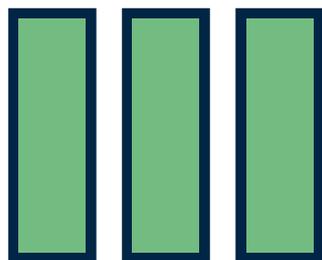
Leur fort intérêt pour la thématique « environnement, nature et santé » témoigne de la nécessité d'adapter la ville de demain aux enjeux environnementaux qui se posent aujourd'hui et ce, en répondant, par exemple, à la carence d'espaces de nature en milieu urbain.



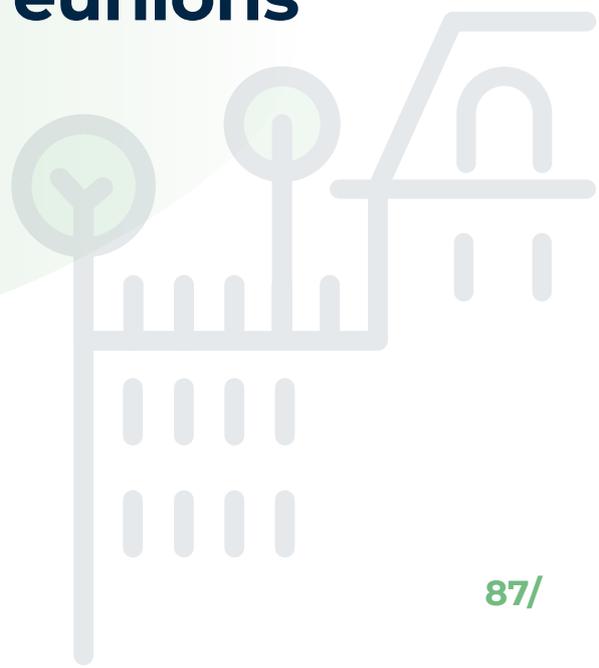
Avec une pointe d'innocence, ils prennent à bras-le-corps des problématiques urbaines majeures. Avec leur sensibilité, ils rêvent la ville de demain plus agréable et plus écoresponsable.

**370 enfants ont pu participer lors des 34 ateliers réalisés dans les 17 écoles concernées par le dispositif.**





**Le récapitulatif des thématiques et sous-thématiques abordées par les participants sur le formulaire de contribution disponible sur la plateforme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), les registres papiers et lors des réunions publique**



### **III. Le récapitulatif des thématiques et sous-thématiques abordées par les participants sur le formulaire de contribution disponible sur la plateforme [idee.paris.fr](http://idee.paris.fr), les registres papiers et lors des réunions publique**

NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	PARTICIPATION TOTALE	THÉMATIQUES	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	PARTICIPATION TOTALE	SOUS-THÉMATIQUES	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	PARTICIPATION TOTALE
5806	2441	Environnement, nature et santé	835	2869	biodiversité	241	1178
					nuisances	128	724
					végétalisation / création d'espaces verts	202	469
					aménagement	74	156
					autres	58	115
					qualité de vie	61	94
					lieux de partage	17	45
					politique environnementale / changement climatique	20	34
					piétonisation / aménagements piétons	18	26
					propreté / salubrité / maintenance	13	19
					voiture	3	9
		Logement et activité économique	441	935	commerces / artisanat	172	496
					vie de quartier / cadre de vie	82	159
					logement	123	146
					autres	34	90
					tourisme	16	26
					activité économique	11	13
					patrimoine	3	5
		Paysage urbain et patrimoine	420	911	patrimoine	206	395
					aménagement	103	252
					autres	54	157
					propreté	21	46
					végétalisation	10	29
					sols imperméables	17	19
					paysage	9	13
		Équipements, services et mobilités	453	776	aménagement	133	249
					équipements	120	152
					vélos / trotinettes	54	144
					voitures / poids lourds / 2 roues	54	91
					autres	45	82
					transports en commun	22	28
					mobilité	12	13
					sécurité / entretien	9	11
					nuisances	4	6
		Autres	292	315	PLU	138	140
					concertation / information	93	95
constat général	53				57		
voiture / deux roues	3				16		
aménagement / réfection	5				7		